L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co, rue Chartres. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 2 SEPTEMBRE 1862 G. F. WEISSE, F. LIMET. N. DUFOUR, S. MARBY. Editeurs-Propriétaires

Nouvelle-Orléans:
MARDI MATIN, 2 SEPTEMBRE.

Billets coupés.

Les billets coupés de la ville devant cesser d'avoir cours dans la circulation à partir du 15 de ce mois, nous cesserons dès aujourd'hui de les recevoir dans nos bureaux.

Ventes à l'encan de ce jour.

R. Scott, à 10 heures, dans la rue des Magasins, encoignure Natchez—Farine, riz, sucre, tabac, cigares de la Havane, &c.

R. T. Montgomery, à 10 heures, et demie, dans la rue Poydras No 3,—fonds d'installation de gaz.

R. B. Sykes, à 10 heures, au Lower Pier, vapeur District, chargement de la goëlette Witch Queen, à 11 heures, dans la rue des Magasins, No 30.

E. Roger & Co à leurs salles d'encan, cotonnades anglaises et françaises, étoffes rayées, coton, plusieurs marchandises sèches.

M. Jacobs, rue St Philippe, un lot de meubles.

Nouvelles Confédérées

(Extraits des journaux du Sud)

Nous trouvons dans le *Picayune* du soir une grande quantité de nouvelles du Sud empruntées par lui au *Memphis (Grenada) Appeal* du 18 courant :

Congrès Confédéré.

Le *Memphis Appeal* publie une lettre de son correspondant de Richmond "Dixie" dont voici quelques extraits :

Richmond, 18 août 1862.

Le Congrès s'est assemblé ce matin conformément à l'ajournement. Le vice-président Stephens présidait le Sénat, et M. Bocock présidait la Chambre. Au premier appel de noms, on s'aperçut qu'il n'y avait pas assez de membres pour constituer un quorum, mais comme on savait qu'il y avait en ville assez de représentants pour arriver au chiffre de 54 on a fait chercher les absents et la Chambre put se constituer. On nomma le comité d'usage pour informer le président et bientôt le message fut reçu et lecture en fut donnée.

C'est un document clair et au style d'affaires, distingué par la pureté et la simplicité du style, et caractérisé par un ton plus hardi et plus décidé qu'aucune des précédentes communications du président au Congrès. Les recommandations qu'il fait sont peu nombreuses. Il conseille une nouvelle émission de bons du trésor, mais ne demande directement ni une extension de l'acte de conscription ni l'adoption de mesures de représailles sur l'ennemi. Cependant il suggère que ces deux mesures pourront devenir nécessaires pour la continuation de la guerre. Parmi les documents qui accompagnent le message se trouvent les correspondances échangées entre les généraux Lee et Halleck au sujet de la pendaison de Mumford à la Nouvelle-Orléans et des ordres récents concernant les officiers de l'armée de Pope qui tomberont entre nos mains.

A la Chambre, on a présenté plusieurs résolutions concernant l'application de la loi du talion, l'extension de la conscription, et il est clair que ces deux questions occuperont l'attention du Congrès avant toute autre.

Quant à la conscription, son extension immédiate à toutes personnes capables de porter les armes entre 35 et 45 ans, est rendue absolument nécessaire par l'appel de 600,000 hommes par Lincoln. Il n'est pas douteux que ces 600,000 hommes ne soient levés par les yankees pour le 1er octobre au plus tard.

Le tirage est impopulaire au Nord, c'est vrai; des milliers de citoyens libres et indépendants des Etats Unis essaieront de s'échapper au Canada, ou deviendront subitement âgés et décrépits, mais le vaste système de compulsion qui a été organisé par les gouvernants à Washington, finira indubitablement, à obtenir la force complète qui a été demandée.

Alors il nous faut nous préparer pour cette éventualité, ces hordes immenses seront lancées contre nous en armées de cent mille hommes à six ou huit points différents, et nous pourrions être accablés. La subjugation est impossible, mais l'occupation de grandes sections du pays par les yankees, et la saisie de villes importantes et des chemins de fer peut être effectuée par la supériorité de nombre et [illegible] perdu par l'occupation de Nashville, Memphis, la Nouvelle-Orléans et [illegible] pour ne pas connaître les misères qui suivent une reddition.

C'est ici le temps d'or pour le Sud. Tous les présages sont favorables. Tous les derniers engagements ont vu les aigles de la victoire se poser sur nos étendards. Employons toutes nos énergies en cette conjoncture, et avec "la bénédiction du ciel" pour employer la formule du brave Stonewall Jackson, nous conquerrons la paix et nous établirons notre indépendance parmi les puissances de la terre. [illegible]

L'*Enquirer* de ce matin annonçait avec tant de confiance que la grande bataille attendue près de Gordonsville avait probablement commencé que toute la ville était sur le *qui vive* pendant toute la journée pour apprendre des nouvelles du combat. On suppose que l'*Enquirer* est dans la confidence du gouvernement, et ses affirmations ont plus de poids que celles des autres feuilles. D'après ce qu'on savait ici de la situation des deux armées, je n'avais pas cru la bataille aussi imminente. Le général Lee est à Gordonsville; il a par conséquent le commandement de ses forces et on dit qu'il laissera toute latitude à Jackson pour l'exécution de ses plans. On a tout lieu de croire que la bataille commencera cette semaine et qu'elle sera très sanglante. On regarde comme certain que McClellan a quitté la rivière James avec toutes ses forces pour s'unir à Pope.

Les funérailles du général Winder, de la brigade de Stonewall, qui a été tué à la bataille de Cedar Run, ont eu lieu au capitole cette après-midi. La cérémonie religieuse s'est passée dans la Chambre des Représentants, et le cortège funèbre s'est rendu au cimetière Hollywood. Le gouverneur Letcher, le commodore Buchanan et d'autres personnages distingués y assistaient. Le cercueil du poète étant tenus par des réfugiés du Maryland et le drapeau de sa brigade [illegible]. Le convoi [illegible] gardes publics en uniforme de parade. Le drapeau du Capitole était à mi mât.

Marche de Tupelo à Chattanooga.

Une lettre de Chattanooga, Tennessee, datée du 18 août, à l'*Appeal* de Grenade, rend compte du mouvement confédéré de Tupelo à Chattanooga. La distance qui sépare ces deux points est de 150 milles et les troupes confédérées l'ont franchie en 24 jours, bien que leur marche fut embarrassée de fourgons et d'artillerie.

Elles ont été bien accueillies partout et les habitants leur ont prodigué les provisions de tout genre pendant leur marche. [illegible]

La marche s'est faite par Aberdeen et Columbus (Mississippi) par Tuscaloosa, Montevallo, Shelby Springs, Talladega, Jacksonville, (Alabama), Cave Spring et Rome (Georgie) et de cette dernière place à Chattanooga (Tennessee).

Le contrée, au delà des prairies du Mississippi, est pauvre, en partie couverte de rocs et très accidentée, et les récoltes y paraissaient médiocres. Mais on y trouve en grand nombre de magnifiques sources, claires et limpides. Cave Spring, en Géorgie, est un des sites les plus délicieux de la route. Il abonde en salpêtre et les habitants en retirent de 75 à 100 livres par jour. De nombreuses manufactures sont en activité et prouvent les immenses ressources de [illegible].

Les troupes n'oublieront jamais la bienveillante hospitalité des habitants de cette contrée qui leur offraient en abondance des fruits, du lait, du miel, des légumes, des volailles, etc. Dans certaines campagnes, elles recevaient la visite de citoyens et des dames. [illegible] appartenaient les collines de [illegible] les troupes voyaient à leurs pieds [illegible] peuplée de Chattanooga. Ce nom [illegible] nombreux coudes de la rivière Tennessee [illegible] vertes forêts.—Va de son confluent d'une manière frappante à un [illegible] d'Indien, de là le nom de "Chattanooga" ou "Moccasin Gap."

Guérillas autour de St-Louis.

Le *St-Louis Republican* du 23 courant dans [illegible] guérillas qui fournillent autour de St-Louis.

Depuis quelque temps on savait que toute la contrée d'alentour fourmillait de bandes de guérillas nouvellement formées, dont plusieurs furent arrêtés. Il ne s'est pas passé un jour depuis sans qu'on n'arrêtât un officier ou un soldat appartenant à ces bandes. Jeudi matin on [illegible] arrêta tout près de la ville un officier complètement équipé, et le prisonnier [illegible] déclara que lui et ses camarades [illegible] dans la ville et en sortaient tous les jours. On fait de grands efforts pour capturer [illegible].

Mardi soir, à 8 heures, 50 hommes de la troisième compagnie de la milice d'état du colonel Gray, partirent avec ordre de capturer un camp rebelle qui était situé près de Clayton Church. A [illegible] on trouva un campement abandonné [illegible] été occupé par 150 cavaliers. Un [illegible] du voisinage avait fourni des rations pour 150 hommes et était parti avec eux. D'après les preuves obtenues, le corps principal était parti 48 heures avant, et un petit détachement était resté jusqu'au moment de l'arrivée des nôtres. Des dames de la ville avaient [illegible] de venir en voiture au camp des guérillas et leur apportaient des comestibles et des [illegible]. On arrêta huit personnes venant de le voisinage. La troupe se remit en marche et rencontra aussi 50 cavaliers à la poursuite desquels, les deux troupes réunies firent des [illegible] et apprirent que 150 [illegible] passé à Clayton le matin. Un détachement [illegible] rebelles et le reste des miliciens rentra à la ville.

Terrible accident de bateau à vapeur.

Les journaux de Memphis racontent ainsi un [illegible] survenu au grand raccourci à 60 milles au-dessous de la ville le jeudi 21 août.

Le bateau à vapeur Acacia, allant à Helena, avec [illegible] passagers, donna sur un chicot à 2 heures du matin et reçut de telles avaries qu'il sombra instantanément. L'eau se précipita dans le bateau avec une extrême rapidité et en moins de [illegible] minutes le bateau chavira complètement [illegible] du bateau avec la cabine du pilote et [illegible] qui y sont attachées se séparèrent et flottèrent. La cabine où dormaient [illegible] glissé du banc sur lequel l'accident avait [illegible] et avait coulé dans une eau profonde. [illegible] cela se fit si rapidement que [illegible] le craquement des bois qui se déchiraient et cela au moment où presque tout le monde était profondément endormi—qu'il n'y avait pas moyen de se prêter assistance. Ceux [illegible] sur le pont du pilote entendirent des cris d'agonie, des exclamations déchirantes et de vains appels au secours de ceux qui étaient en bas. Puis ils se trouvèrent dans les vagues qui tourbillonnaient à l'endroit où le bateau chaviré avait disparu.

On estime que la moitié au moins, c'est à dire 75, des passagers ont péri. On a sauvé une femme blanche et une fille de couleur; cinq dames ont été entraînées en bas dans la séparation des diverses parties du bateau. Aucun des survivants ne les a revues. Elles ont probablement perdu un temps précieux à vouloir se vêtir, et c'est ce qui leur a été fatal. Le capitaine, le commis et l'équipage, sauf quelques hommes et le cuisinier nègre, ont gagné la terre en sûreté. Il y avait à bord $8000 en or et une cargaison évaluée à $2000.

La bataille de la montagne Cedar.

Dépêche du général Pope.

Une dépêche de Washington, du 17 août adressée à la *Tribune* de Chicago, contient ce qui suit :

Les nouvelles de l'armée de Pope indiquent qu'il attend des mouvements d'une autre armée et qu'une autre bataille n'est probablement pas imminente. A la réception de l'ordre flatteur d'Halleck le général Pope a lancé un ordre général contenant celui de son supérieur et l'a fait lire à la tête de tous les régiments, il ajoutait :

Le major général commandant l'armée de la Virginie a peu de chose à ajouter à cette dépêche. Ce sera rendre faiblement ses sentiments que de dire qu'il a été charmé et étonné de la conduite courageuse et intrépide de ses troupes et spécialement du second corps. Les succès et la gloire sont sûrs de couronner une telle conduite, et on peut prédire à coup sûr que Cedar Mountain est la première d'une série de victoires qui rendront l'armée de la Virginie fameuse dans le pays, et rendront chers aux cœurs de leurs compatriotes chaque officier et chaque soldat qui appartient à cette armée.

JOHN POPE,
Major général commandant.

La dépêche ajoute : les rapports officiels des tués et blessés fournissent un total de 2,380. Il est, sans doute, grossi par les absents qui ont pu reioindre à leurs corps depuis. Le général Pope a renvoyé la liste pour qu'elle fût révisée, ce qui réduira le grand total.

RAPPORT OFFICIEL DE L'AMIRAL FARRAGUT.

Bataille à Bâton-Rouge.

Destruction du Bélier Arkansas et de Donaldsonville.

Vaisseau amiral *Hartford*,
Bâton Rouge, 7 août 1862.

Monsieur, J'éprouve une des plus grandes joies de ma vie à pouvoir vous apprendre la destruction du bélier *Arkansas*; non parce que j'avais une grande frayeur de cette construction de fer, mais parce que la communauté la redoutait fort. Le 4 du courant, j'envoyai le *Tennessee* à Bâton-Rouge, avec des provisions pour le commodore Porter et les canonnières station nées sur ce point. Dans la nuit du 5, le *Tennessee* revint avec l'information que l'ennemi avait fait une attaque combinée contre Bâton Rouge, avec le bélier et deux canonnières, le *Webb* et la *Music* et pour demander assistance. A la pointe du jour le *Hartford* partait pour cette place après avoir laissé aux autres navires l'ordre de le suivre aussitôt qu'ils seraient prêts. Je suis arrivé ici aujourd'hui à midi avec le *Brooklyn*, le *Westfield*, l'*Andrew Jackson* et le *Sciota*.

J'avais envoyé du côté d'en haut le *Cayuga*, conformément à la requête du général Butler, par suite de l'attaque des guérillas contre quelques uns de ces transports. A mon arrivée, je fus informé par le commodore W. D. Porter que la veille à 2 heures les forces de l'ennemi sous Breckinridge avaient attaqué le général Williams et refoulé ses avant postes. Le général Williams ayant été averti était prêt; le combat fut continué avec une grande énergie des deux côtés jusqu'à 10 heures du matin, moment où l'ennemi avait été repoussé jusqu'à deux ou trois milles; mais malheureusement le brave général Williams fut tué. Cependant il avait informé la veille le lieutenant commandant Ransom de ses plans, et lui avait dit de ne pas tirer un coup de feu avant d'en avoir reçu le signal; et quand il le reçut, nos canonnières ouvrirent le feu avec un terrible effet, lançant des bombes au milieu de l'ennemi, y produisant une grande terreur et beaucoup de confusion. Le lieutenant Ransom avait placé sur la maison du gouvernement un officier qui dominait tout le pays environnant et pouvait diriger le feu de nos bombes.

Aussitôt que l'ennemi fut repoussé, le com. Porter, avec les canonnières remonta le courant pour chercher le bélier *Arkansas*, qui était mouillé à environ cinq milles au dessus, évidemment effrayé de participer au conflit, suivant un plan concerté. Aussitôt qu'il fut à portée, il ouvrit un feu sur le bélier qui probablement dérangea sa machine ou son gouvernail, car il devint ingouvernable bien qu'il continuât à faire feu sur l'*Essex*. Le com. Porter dit qu'il en prit avantage pour lui lancer des bombes incendiaires.

Après la première décharge de ce projectile, une flamme sortit des flancs du bélier et dès lors on s'aperçut qu'il était en feu, et on redoubla d'efforts pour empêcher qu'il ne fût éteint.

Son équipage le poussa sur la rive, et l'amarra solidement. Mais l'amarre brula bientôt et le bélier se relança sur le fleuve où il continua à bruler jusqu'à ce qu'une épouvantable explosion vint finir la carrière du dernier des béliers rebelles du Mississipi.

Il y avait sur la rive beaucoup de spectateurs qui s'éloignèrent à sa perte. J'aurai lui une force suffisante en canonnières pour secourir l'armée et je retournerai demain à la Nlle Orléans et partirai immédiatement pour Ship Island avec la satisfaction de penser que je ne laisse rien derrière moi qui puisse tourmenter les communautés du Mississipi pendant mon absence.

Très respectueusement, votre obéissant serviteur.
D. G. FARRAGUT,
Chef d'escadre commandant.

A l'Hon. Welles, Secrétaire de la marine.

A la date du 10 août, l'amiral Farragut adressait le rapport suivant au secrétaire de la marine sur la destruction de Donaldsonville.

Monsieur, j'ai le regret d'informer le département que les habitants de la ville de Donaldsonville ont continué à tirer sur nos steamers quand ils montent ou qu'ils descendent le fleuve. Je leur ai adressé un message pour les prévenir que s'ils ne cessaient pas de tirer, je détruirais leur ville. La dernière fois que je fus à Bâton Rouge pour appuyer l'armée, je jetai l'ancre à un mille de Donaldsonville, et j'entendis le feu dirigé contre nos navires qui montaient. Ils furent déçus cette fois et on répondit à leur feu et promptement qu'ils prirent la fuite. Le lendemain, dans la nuit, ils tirèrent sur le *St Charles*. Je leur ordonnai en conséquence de faire sortir les femmes et leurs enfants car j'étais décidé à détruire leur ville quand je reviendrais en descendant le fleuve et j'ai rempli ma promesse jusqu'à un certain point.

J'ai brûlé les hôtels et les bâtisses du quai; et aussi l'habitation et d'autres bâtisses d'un M. Philip Sandy qui passe pour être un capitaine de guérillas. Il avait fait feu sur nos hommes lui, lui avaient donné la chasse. Nous avons emmené dix à douze de ses nègres et pris des bêtes à cornes et des moutons sur son habitation.

La dépêche du commandant W. D. Porter, au commodore Farragut est ainsi conçue :

"Monsieur, ce matin à 8 heures, j'ai mis à la vapeur pour remonter le fleuve. A 10 heures du matin, j'ai attaqué le bélier *Arkansas* et je l'ai fait sauter. Il n'en reste pas vestige."

Les lieutenants Ransom et Roe et aussi le commandant W. D. Porter peuvent donner un rapport circonstancié de l'affaire.

Le lieutenant Roe dit que l'ennemi rode encore sur les derrières de Bâton-Rouge et qu'on a reçu avis qu'en addition aux 6,000 rebelles qui sont déjà dans les environs, 4,000 de plus approchent de Madeska et d'autres de Vicksburg.

Je suis en constante communication avec le commandant en chef des troupes sur ce point, prêt à faire feu quand il pourra le désirer.

Le commodore Porter dit que l'Arkansas avait un équipage de 180 hommes et qu'il portait 10 canons, 6 de 8 pouces et 4 canons rayés de 50. La canonnière *Essex*, commandée par lui, porte sept canons et avait seulement 40 hommes de service au moment de l'action.

LE MEXIQUE ET SES RICHESSES.—La brochure de M. T. Théard sur le Mexique est une œuvre pleine d'actualité, et nous engageons nos lecteurs et particulièrement ceux qui ont des projets d'émigration à en faire la lecture.

On en trouvera des exemplaires aux librairies de MM. Hébert et Escousse, rue de Chartres, A. Chol, encoignure Royale et Toulouse; Bahi, rue de Chartres; Michon et Sweitzer, encoignure Royale et St-Antoine, et au bureau du *Compilateur*, encoignure Condé et Ste-Anne. Le prix de la brochure n'est que de 25 cents.

COFFRES-FORTS.—La maison LEON PIERRE & Co., No 71 rue de Chartres, reçoit de Paris les célèbres coffres-forts incombustibles et incrochetables de Fichet, dont la réputation est européenne. Elle en a de différentes grandeurs. Voir aux annonces.

LOUISIANA ACADEMY, INSTITUTION POUR LES JEUNES GENS.—Nous informons les familles qui ont confié leurs enfants aux soins de M. le colonel A. Ferrier que dans cette institution les classes de cette année sont reprises pour toute la saison des Etudes.

Elles ont lieu de 4 heures à 6 heures.

Les cours sont aussi prolongés le samedi jusqu'à midi.

Nous voyons avec plaisir, par ce surcroît d'activité que M. Ferrier se prépare sérieusement à répondre à la confiance des parents en qui son établissement, auquel il semble vouloir donner un cachet privilégié, a pris rang parmi les plus recommandables du pays.

Les prix d'admission, tant pour les pensionnaires que pour les externes, sont on ne peut plus modérés.

Pour plus amples renseignements s'adresser à l'institution, rue Hôpital No 134, entre Dauphine et Bourgogne.

AVEUX D'UN JOURNAL REPUBLICAIN.—Le Washington *Republican* en parlant du bill de confiscation, dit que ce bill connu comme No. 3 de l'inimitié et incompréhensible Halleck est la politique de tous les hommes de cette trempe qui ont essayé de protéger l'esclavage au lieu d'étouffer la rébellion. Dans le courant de même article, le *Republican* émet l'opinion que "la chose de restaurer l'Union *telle qu'elle était est jouée!*"

Saisies Militaires.

Nous avons déjà donné les ordres du général Pope pour la mise à exécution de l'ordre du secrétaire de la guerre Stanton sur les saisies militaires et l'emploi des nègres comme travailleurs. Voici l'ordre qu'a lancé le général McClellan pour la mise à exécution de cette mesure.

ORDRES GENERAUX No 154
Quartier-Général de l'Armée du Potomac Camp près d'Harrison's Landing, 9 août 1862.

Le major général commandant appelle l'attention des officiers et soldats, de l'armée du Potomac sur l'ordre exécutif suivant du Président, qui a été officiellement publié :

Département de la Guerre, Washington 22 juillet 1862.

"Il est ordonné :

"1o—Que les commandants des Etats de la Virginie, de la Caroline du Sud, de la Georgie, de la Floride, de l'Alabama, du Mississipi, de la Louisiane, du Texas et de l'Arkansas, auront le droit de saisir et d'employer toutes les propriétés, immobilières ou personnelles, qui pourront être nécessaires ou convenables à leurs corps respectifs, pour servir à procurer des vivres, soit pour tout autre but militaire; ces propriétés pourront être détruites par mesure militaire, mais jamais par esprit de vengeance ou de malveillance.

"2o—Que les commandants des armées de terre et de mer emploieront dans les dits Etats, comme travailleurs, autant de gens de descendance africaine qu'on en pourra avantageusement employer pour les opérations militaires ou maritimes, en leur donnant des gages raisonnables pour leur travail.

"3o—Qu'il sera tenu un état de signé et détaillé des propriétés saisies et des personnes d'origine africaine employées, afin que l'on connaisse la quantité de propriétés saisies et d'individus employés, et qu'on sache de qui elles viennent; cet état servira de base pour accorder des indemnités dans les cas convenables; et les divers départements du gouvernement devront, chacun en ce qui les concerne, veiller à la stricte exécution de cet ordre."

Aucune copie officielle de cet ordre n'a été reçu à ce quartier général, et le général commandant a, pour ce motif, retardé l'émission d'un ordre général pour mettre à exécution les vues et les instructions du président. Quelques incidents récents survenus dans cette armée ont, cependant, montré qu'il est devenu nécessaire de le faire, pour empêcher que cet ordre exécutif ne serve de prétexte à la licence militaire.

L'ordre du président s'accorde tellement en substance avec la pratique uniformément suivie par cette armée sur la péninsule, d'après les ordres et les instructions du général commandant, qu'aucun changement matériel, sous aucun rapport, n'est nécessaire dans la conduite et l'administration de cette armée.

Les propriétés personnelles nécessaires ou convenables pour les approvisionnements ou autres besoins militaires de cette armée, seront saisies et employées, comme précédemment, par les quartiers maîtres ou les officiers préposés aux vivres, sur les ordres des commandants des corps d'armée; ou, par les troupes en service détaché, quand les chefs de corps ne sont pas accessibles, sur l'ordre de l'officier commandant la force détachée.

Dans tous les cas, les officiers qui feront ces saisies tiendront un compte de la nature et des quantités des choses saisies, et par ordre de qui, du montant de l'évaluation et des noms des personnes de qui on les aura prises. Chaque fois que les circonstances le permettront, des reçus seront donnés aux propriétaires ou à leurs agents, en spécifiant simplement les détails ci dessus mentionnés. Des copies des comptes et reçus en question seront transmises de la manière habituelle, par les officiers au quartier général.

Il est enjoint et ordonné à tous les officiers et soldats de cette armée de s'abstenir de toute saisie des propriétés particulières excepté de la manière ci-dessus décrite; toutes les autres appropriations seront regardées et punies comme des actes de pillage. L'idée que la propriété privée puisse être pillée avec impunité est, peut-être, la pire qui puisse s'insinuer dans une armée. Le maraudage dégrade comme hommes et démoralise comme soldats, tous ceux qui s'y engagent, et les rend impropres, à leur retour dans leurs foyers, à la poursuite d'une industrie honnête.

Cette armée se compose en grande partie de jeunes gens : et le général commandant, au soin duquel ils sont confiés, dont les parents qui ont envoyé leurs fils et aux commandants qui ont envoyé la fleur de leur jeunesse au service militaire du pays, de les avertir et de les garantir d'un mal si pernicieux.

L'ordre du président requiert l'application d'une règle constante dans l'emploi des propriétés immobilières. Ceci, cependant, ne s'applique pas à l'emploi qui est indépendant des opérations militaires—savoir : les marches, les camps, le pâturage, les hôpitaux, les dépôts, les quartiers et les dommages occasionnés par des hostilités actives; mais on ne doit pas se servir des propriétés immobilières ni y causer des dommages en dehors de ce qui est actuellement nécessaire ou convenable aux besoins militaires.

La destruction de toute espèce de propriété inutilement ou malicieusement est expressément défendue par l'ordre du Président, aussi bien que par les ordres de guerre et les usages des nations civilisées. Il est expressément enjoint à tous les officiers commandants d'exercer la plus grande vigilance à cet égard. Abandon sur les rangs et aller à la maraude indique invariablement une tendance à cette sorte de crime.

Les habitants et spécialement les femmes et les enfants qui restent paisiblement chez eux, ne doivent pas être molestés; et partout où les officiers commandants trouveront des familles particulièrement exposées, dans leurs personnes ou leurs propriétés, à la maraude de la part de cette armée, ils placeront comme auparavant, autant que possible, des sauvegardes pour leur protection.

En protégeant les propriétés particulières, il n'y a pas à s'inquiéter des personnes tenues en service ou au travail en raison de leur origine africaine. Ces personnes seront regardées par cette armée, comme elles l'ont été avant, comme occupant simplement un état légal particulier sous les lois d'Etat, condition que les autorités militaires des Etats-Unis ne sont pas requises de supporter le moins du monde dans les districts où des opérations militaires seront rendues nécessaires par la rébellion du gouvernement d'Etat.

Les personnes suspectes de desseins hostiles, résidant ou se trouvant près de nos forces, seront, comme auparavant, sujettes à être arrêtées et détenues, jusqu'à ce que la cause ou la nécessité n'existe plus. Toutes les personnes ainsi arrêtées seront conduites, comme d'habitude, envoyées au maréchal prévôt général avec un état des faits sur chaque cas.

Le général commandant saisit cette occasion de rappeler aux officiers et soldats de cette armée que nous sommes engagés à défendre la Constitution et les lois des Etats-Unis, et à supprimer la rébellion contre leur autorité; que nous ne sommes pas engagés dans une guerre de rapine, de vengeance ou de conquête; que ce n'est pas une lutte contre les populations, mais contre des forces armées et des organisations politiques; que c'est une lutte poursuivie dans l'intérieur des Etats Unis, et qu'elle doit être conduite par nous sur les principes les plus élevés connus dans la civilisation chrétienne.

Depuis que cette armée a commencé des opérations actives, des personnes d'origine africaine, y compris celles qui sont tenues à un service ou à un travail d'après les lois d'Etat, ont toujours été reçues, protégées et employées comme travailleurs avec des gages. Dorénavant ce sera le devoir du maréchal prévôt général de faire dresser des listes de toutes les personnes d'origine africaine employées dans cette armée comme travailleurs pour les besoins militaires; ces listes devront être faites avec assez de soin et de détail pour indiquer de chez qui ces personnes sont venues.

Les personnes ainsi sujettes et ainsi employées ont toujours compris qu'après avoir été reçues au service militaire des Etats Unis, en quelque capacité que ce soit, elles ne pourraient jamais être réclamées par leurs anciens possesseurs—excepté en ce qui touche cette manière de voir de leur part, l'ordre du Président concernant cette classe de personnes avait impératif. Le général commandant se croit donc autorisé à déclarer à tous les individus ainsi employés qu'ils recevront une protection militaire permanente contre tout retour forcé à l'état de servitude.

Par ordre du maj. gen. MCCLELLAN,
S. WILLIAMS, assistant adjudant général.

CHRONIQUE LOCALE.

COUR PREVOTALE.—Le juge Kinsman a prononcé, hier, les sentences suivantes : Gabriel Mitchel et Frank Bergerstalk, quinze piastres d'amende chacun pour s'être battus dans la rue; Peter Bunell, débit de boisson à des soldats—vingt cinq piastres; Joseph Popleion, larcin—trois mois de prison; P. F. Kendall, tentative de franchir les lignes sans une passe—vingt piastres d'amende; John Moran, membre d'une compagnie de cavalerie des Etats Unis, ivresse scandaleuse—prison jusqu'à nouvel ordre; John Gallagher, ivrogne incorrigible — un mois de workhouse; Nicholas Neville, vol de bouteilles—un mois de workhouse; le nègre Thompson, ivrognerie et insultes—un mois de workhouse.

Les personnes suivantes dont il a été question dans notre numéro du soir, ont été acquittées : M. et Mme Barrett; l'histoire du piquet qui a produit un effet contraire à ce qu'il en attendait; Francis Sartorius, Vicente Fernandez, Ephraim More et Henry, esclave de M. Bell.

Mary O'Brien a été condamnée à un mois de workhouse pour vol de linge au marché de la rue Dryades.

Un homme de couleur du nom de Joe a comparu devant le magistrat pour répondre à l'accusation d'avoir essayé de poignarder un autre homme de couleur. Les dépositions ont été si confuses que l'affaire a été mise hors de cause.

Robert Cameron, accusé de vol de coton, a été renvoyé de la plainte. Les témoignages ont établi que le coton lui avait été donné par le capitaine d'un bateau à vapeur, pour services rendus. Il avait été arrêté dans la rue, emportant le coton dans un sac.

Pierre de Ford, cocher, a été condamné à cinq piastres d'amende; une des deux lampes de son véhicule n'était point allumée. Il a dit qu'elle était brisée, qu'il allait chercher une autre [illegible].

François Le Febvre, nègre élevé, affilié à la [illegible], était accusé de port d'armes cachées, du vol de dix paires de souliers et de détournement de provisions appartenant à une compagnie dans laquelle il était enrôlé. On a trouvé Fasma [un pistolet] sur lui; mais il a dit qu'il allait le faire réparer. Pour les chaussures, il a été prouvé qu'à sa demande une dame avait envoyé, par une petite fille, dix paires pour que quelqu'un en choisit une, qu'il réunit à celles-ci faire donner par l'enfant et prit la faite. Quant aux provisions, le capitaine, qui est de la même couleur que l'accusé, a déclaré qu'il avait envoyé ce dernier, avec un ordre, chercher des vivres et que ses hommes, stationnés à l'infirmerie, se mouraient de faim. L'accusé a répondu qu'il allait présenter l'ordre lorsqu'il fut arrêté. Le magistrat l'a condamné à deux mois de prison.

—J. H. Ferguson a été condamné à vingt piastres d'amende et Wm. Ellworth a été incarcéré jusqu'à nouvel ordre. Il est question d'eux dans le numéro d'hier soir.

MORTE.—Ann Lloyd est morte, hier matin, à l'hôpital de Charité, du delirium tremens causé par l'abus des liqueurs alcooliques.

Elle demeurait dans la rue du Bassin, près Gasquet, et avait été transportée la veille à l'hôpital.

Les personnes qui l'ont vue dans le moment disent qu'elle ne comprenait point les questions qu'on lui posait, mais qu'elle parlait beaucoup et demandait qu'on chassât loin d'elle les sœurcelles grimaçantes qui voulaient s'élancer sur elle.

FAUX POIDS ET MESURES.—M. Murphy, inspecteur des poids et mesures pour le Premier et Quatrième Districts, annonce qu'il a déjà condamné 1,779 poids, 450 mesures, 45 balances et 309 balances à ressort, qui étaient si défectueuses que l'usage en a été défendu aux marchés.

A L'HOPITAL.—Un mulâtre du nom de Robert Léon a été transporté mourant, hier après-midi, à l'hôpital.

Il dit être cuisinier d'une des compagnies du 21me régiment de l'Indiana et qu'il est né libre dans ce dernier Etat.

L'officier de police qui l'accompagnait déclare qu'il a été arrêté pour avoir assailli un watchman de nuit.

FEUILLETON.

L'HOROSCOPE,

PAR ALEXANDRE DUMAS.

XVIII

OU M. DE CONDÉ PRECHE LA REVOLTE AU ROI

Le prince surprit ces mots, si bas qu'ils eussent été prononcés.

—Eh bien, sire? demanda-t-il.

Le roi regarda son cousin.

—Si le projet vous parait bon, continua le prince, pourquoi ne pas l'adopter?

—Ils n'auront pas confiance en moi, Louis; il faudra leur donner un gage, et.... quel gage leur donner?

—Vous avez raison, sire; mais l'occasion est bonne. Vous pouvez leur donner en ce moment un gage, un vrai gage royal, la vie d'un homme....

—Je ne comprends pas, dit le roi.

—Vous pouvez faire grâce au conseiller Dubourg.

—Mon cousin, dit le roi pâlissant, lui-même, là, tout à l'heure, ma mère me disait en parlant de lui : "Il faut qu'il meure!"

—Vous lui disiez donc, vous, sire, qu'il fallait qu'il vécût?

—Oh! faire grâce à Anne Dubourg! murmura le jeune homme en regardant autour de lui comme effrayé seulement à cette idée qu'il pouvait faire grâce.

—Eh bien, oui, sire, faire grâce à Anne Dubourg. Que voyez vous donc de si étonnant à cela?

—Rien certainement, mon cousin.

—N'est ce pas votre droit?

—C'est le droit du roi, je le sais.

—Eh bien, n'êtes vous pas le roi?

—Je ne l'ai pas encore été, du moins.

—Eh bien, sire, c'est entrer dans la royauté par une belle porte, c'est monter au trône par un riche degré.

—Mais le conseiller Anne Dubourg?....

—Est un des hommes les plus vertueux de votre royaume, sire. Demandez à M. de l'Hôpital, qui s'y connait.

—Je sais, en effet, que c'est un honnête homme.

—Ah! sire, c'est déjà beaucoup que vous disiez cela.

—Beaucoup?

—Oui : un roi ne fait pas mourir un homme qu'il a reconnu pour un honnête homme.

—Il est dangereux!

—Un honnête homme n'est jamais dangereux.

—Mais MM. de Guise le détestent.

—Ah!

—Mais ma mère le déteste.

—Raison de plus, sire, pour commencer votre rébellion contre MM. de Guise et contre la reine mère en accordant la grâce du conseiller Dubourg.

—Mon cousin!

—Dame! j'espère que Votre Majesté ne se donne pas la peine de se révolter contre la reine mère pour lui être agréable.

—C'est vrai, Louis; mais la mort de M. Dubourg est accordée, c'est chose convenue entre MM. de Guise, ma mère et moi, il n'y a pas à revenir là-dessus.

Le prince de Condé ne put s'empêcher de jeter un regard de dédain sur ce roi, qui regardait comme une chose convenue, et sur laquelle il n'y avait pas à revenir, la mort d'un des plus honnêtes magistrats du royaume, quand ce magistrat était encore vivant et qu'il n'avait qu'un mot à dire pour qu'il ne mourût pas.

—Puisque c'est une *affaire convenue*, sire, dit-il avec un accent de profond mépris, n'en parlons plus.

Et il s'apprêta à saluer le roi pour se retirer, mais le roi l'arrêta.

—Oui, c'est cela, dit-il, n'en parlons plus du conseiller; mais parlons d'autre chose.

—Et de quoi, sire? demanda le prince, qui n'était venu que pour cela.

—Mais, eh, mon cher prince, n'y a-t-il pas qu'une seule voie pour sortir d'une situation embarrassante? Vous avez un génie inventif; trouvez-moi un second moyen.

—Sire, c'est Dieu qui vous avait trouvé le premier. Les hommes n'inventeront rien de pareil.

—En vérité, mon cousin, dit le jeune roi, je ne sais donc moi-même à la pensée que je fais mourir un innocent.

—Alors, sire, dit le prince avec une certaine solennité, alors écoutez cette voix de votre conscience. La bonté aussi est féconde, elle aussi fait fleurir dans le cœur du sujet l'amour pour le roi. Faites grâce à M. Dubourg, sire, et, à partir de jour vous serez bon, sire, cette grâce, c'est à dire usé d'un droit royal, tout le monde saura que c'est vous qui régnez souverainement, véritablement!

—Tu le veux, Louis?

—Sire, je vous le demande en grâce, et cela, je vous le jure, dans l'intérêt de Votre Majesté!

—Quelle reine, sire?

—La reine mère, pardieu!

—Sire, il ne doit y avoir d'autre reine au Louvre que la vertueuse épouse de Votre Majesté. Madame Catherine est reine parce qu'on la redoute. Faites vous aimer, sire, et vous serez roi!

Le roi parut faire un effort et arrêter une résolution suprême.

—Eh bien, je répéterai le mot que vous avez si bien commencé. C'est convenu, mon cher Louis, dit-il; merci de vos bons conseils, merci de me faire faire acte de justice, merci de m'enlever un remords! Donnez-moi une plume et un parchemin.

Le prince de Condé approcha le fauteuil du roi près de la table.

Le roi s'assit.

Le prince de Condé lui présenta le parchemin qu'il avait demandé; le roi prit la plume que le prince lui présentait et écrivit la phrase, sacramentelle :

"François, par la grâce de Dieu, roi de France, à tous présents et à venir, salut..."

Il en était là, quand l'officier qu'il avait envoyé à l'hôtel Coligny entra et annonça madame l'amirale.

Le roi s'interrompit où il en était, se leva tout à coup, et, de doux qu'il était, son visage prit une indéfinissable expression de férocité.

—Qu'avez vous, sire? demanda le prince de Condé, étonné lui-même de ce brusque changement de visage.

—Vous allez le savoir, mon cousin.

Puis, se retournant vers l'officier :

—Faites entrer madame l'amirale, dit-il.

—Madame l'amirale a sans doute à entretenir Votre Majesté d'une affaire personnelle, dit le prince; je vais me retirer, si Votre Majesté le permet....

—Non point! je désire, au contraire, que vous restiez, mon cousin, que vous assistiez à notre conversation, que vous n'en perdiez pas un mot. Vous savez déjà comment je pardonne, dit-il en montrant le parchemin; je vais vous montrer comment je punis.

Le prince de Condé sentit passer quelque chose comme un frémissement. Il comprit que cette présence de l'amirale chez le roi, où elle ne venait jamais que contrainte et forcée, se rattachait au motif qui l'y amenait lui-même, et il eut comme un vague pressentiment qu'il allait se passer quelque chose de terrible.

Après être retombée pendant quelques secondes, la tapisserie se releva, et l'amirale parut.

XIX.

OU LE ROI CHANGE D'OPINION A L'ENDROIT DE M. DE CONDÉ ET DU CONSEILLER ANNE DUBOURG.

Madame l'amirale, avant de voir le roi, avait d'abord aperçu le prince de Condé, auquel elle s'apprêtait à jeter le regard le plus souriant et le plus affectueux, quand ce regard rencontra inopinément le visage du roi.

L'expression de colère empreinte sur ce visage fit baisser la tête à l'amirale, qui s'approcha en tremblant.

Arrivée devant le roi, elle s'inclina.

—Je vous ai fait appeler, madame l'amirale, dit le roi, les lèvres blêmissantes et les dents serrées, pour vous demander le mot d'une énigme que je cherche inutilement à deviner depuis ce matin.

—Je suis toujours aux ordres de mon roi, balbutia l'amirale.

—Même pour déchiffrer des énigmes? reprit François. Tant mieux! je suis enchanté de savoir cela, et nous allons incontinent nous mettre à l'œuvre.

L'amirale s'inclina.

—Veuillez donc nous expliquer, à notre cher cousin de Condé et à nous, reprit le roi, comment il se fait qu'un billet, écrit par votre grâce à une personne de la cour, ait été perdu par vous, hier au soir, dans les appartements de la reine mère?

Ce fut au tour du prince de Condé à comprendre ce que voulait dire ce frémissement qu'il avait éprouvé à l'annonce de l'amirale.

Toute la vérité parut à ses yeux comme si elle sortait de terre, et ces mots terribles du roi bourdonnèrent à ses oreilles : "Je vais vous montrer comment je punis!"

Il regarda l'amirale.

Celle ci avait les yeux fixés sur lui, car elle semblait lui demander : "Que faut-il répondre au roi?"

Le roi ne comprit pas la pantomime des deux complices, et continua :

—Eh bien, madame l'amirale, dit-il, voilà l'énigme posée; nous vous en demandons le mot.

L'amirale se tut.

Le roi continua :

—Mais peut-être n'avez-vous pas bien compris ma question : je vais la répéter. Comment se fait-il qu'un billet, qui ne vous était pas adressé, se soit trouvé entre vos mains, et par quelle maladresse ou quelle perfidie ce billet est-il tombé de votre poche sur le tapis de la chambre de la reine mère, dans les mains de M. de Joinville?

L'amirale eut le temps de se remettre.

—Bien simplement, sire, dit-elle en recouvrant son sang froid. J'ai trouvé ce billet dans le corridor du Louvre qui conduit à la chambre des Métamorphoses; je l'ai ramassé, je l'ai lu, et, n'en connaissant pas l'écriture, je l'ai porté chez la reine mère, dans l'intention de lui demander si elle était plus savante que moi. Il y avait chez Sa Majesté grande assemblée de poètes et d'écrivains, et parmi eux M. de Brantôme, lequel a raconté de si prodigieuses histoires, que chacun en a ri aux larmes, moi comme les autres, sire; si bien, qu'en riant j'ai tiré mon mouchoir, et que mon mouchoir a fait lui-même sortir de ma poche et tomber à terre ce malheureux billet que j'avais oublié. Quand je l'ai voulu chercher, il n'y était plus, ni dans ma poche, ni même autour de moi, et je présume que M. de Joinville l'avait déjà ramassé.

—La chose est très vraisemblable, dit le roi avec un sourire railleur; mais je ne la tiens pas pour vraie, si vraisemblable qu'elle soit.

—Que veut dire Votre Majesté? demanda l'amirale avec inquiétude.

—Vous avez trouvé ce billet? demanda le roi.

—Oui, sire.

—Eh bien, rien alors ne vous est plus facile que de me dire dans quoi il était enveloppé......

—Mais, balbutia l'amirale, il n'était aucunement enveloppé, sire......

—Il n'était pas enveloppé dans quelque chose?

—Non, dit l'amirale en pâlissant; il était simplement plié en quatre.

Un éclair illumina l'esprit de M. le prince de Condé.

Evidemment mademoiselle de Saint-André avait expliqué au roi la perte de son billet par la perte de son mouchoir. Par malheur, la chose, qui devenait transparente pour M. de Condé, restait obscure pour madame l'amirale.

Elle baissa donc la tête sous le regard inquisiteur du roi, se troublant de plus en plus, avouant, par son silence, qu'elle avait mérité la colère qu'elle sentait peser sur elle.

—Madame l'amirale, dit François, pour une dévote personne comme vous êtes, vous avouerez que voilà un mensonge des plus hardis.

—Sire! balbutia l'amirale.

—Sont-ce là les fruits de la religion nouvelle, madame? continua le roi. Voici notre cousin de Condé qui, quoique prince catholique, nous prêchait tout à l'heure la réforme en termes vraiment émouvants. Répondez donc vous-même à madame l'amirale, notre cher cousin, et dites-lui de notre part, qu'à quelque religion qu'on appartienne, on est toujours mal venu de tromper son roi.

—Grâce! sire, balbutia l'amirale, les larmes aux yeux, et voyant la colère du roi monter peu à peu avec la rapidité de la marée.

—Et, à propos de quoi me demandez vous grâce, madame l'amirale? dit François. J'aurais mis ma main au feu, il n'y a pas une heure encore, que quelque chose que l'on put me dire de vous, que vous étiez la plus rigide personne de mon royaume.

—Sire! s'écria l'amirale en relevant fièrement la tête, votre colère, soit, mais non vos railleries. C'est vrai, je n'ai point trouvé le billet.

—Ah! vous l'avouez? dit triomphalement le roi.

—Oui, sire, répondit simplement l'amirale.

—Alors, quelqu'un vous avait remis ce billet?

—Oui, sire.

Le prince suivait la conversation avec l'intention visible d'intervenir quand il jugerait le moment arrivé.

—Et qui vous l'a remis, madame l'amirale? demanda le roi.

—Je ne saurais nommer cette personne, sire, répondit fermement madame de Coligny.

—Et pourquoi donc cela, ma cousine? dit le prince de Condé en intervenant et en lui coupant la parole.

—Oui, pourquoi donc cela? reprit le roi, enchanté du renfort qui lui arrivait.

L'amirale regarda le prince, comme pour lui demander l'explication des paroles qu'il venait de prononcer.

—Sans doute! continua le prince, répondant à l'interrogation muette de l'amirale, je n'ai aucune raison pour cacher la vérité au roi.

—Ah! Si le roi se tournant vers le prince de Condé, vous savez donc le fin mot de cette histoire, vous?

—Parfaitement, sire.

—Et comment cela?

—Mais, sire, répondit le prince, parce que j'y ai joué le rôle principal.

—Vous, monsieur?

—Moi même, sire.

—Et comment se fait-il que vous ne m'en ayez pas encore dit un mot jusqu'à présent.

—Parce que, sire, répondit le prince sans se déconcerter, parce que vous ne m'avez pas fait l'honneur de m'interroger et que je ne me permettrais pas de raconter une anecdote, quelle qu'elle fût, à mon gracieux souverain, sans y être autorisé par lui.

—Je vous y autorise, monsieur.

—Voilà votre déférence, cousin Louis, dit François. Toutefois, le respect a des bornes, et l'on peut prévenir les questions de son souverain quand on croit lui être utile ou tout au moins agréable. Faites-moi donc la grâce, monsieur, de me dire tout ce que vous savez à ce sujet, et ce que vous avez fait.

—J'ai joué le rôle du hasard. C'est moi qui ai trouvé le billet.

—Ah! c'est vous! dit le roi en fronçant le sourcil et en regardant sévèrement le prince. Alors, je ne suis plus étonné que vous attendiez mes questions. Ah!.... c'est vous qui avez trouvé le billet?

—C'est moi, oui, sire.

—Et où cela?

—Mais dans le couloir qui conduit à la salle des Métamorphoses, comme avait tout à l'heure l'honneur de vous le dire madame l'amirale.

(A continuer)

Décédé hier, à trois heures et demie de l'après-midi, juge CHARLES FAGOT Jr., âgé de 37 ans et 7 mois, mort des suites d'une blessure reçue pendant des affaires d'Italie. Son enterrement aura lieu aujourd'hui à onze heures. Le corps est exposé à la chapelle obituaire de la rue des Remparts. Les parents et amis de Charles Fagot père sont priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles.

Décédé, à Yverdon, Suisse, le 9 janvier dernier, JACQUES DAVID ETERNOD, pendant nombre d'années habitant de cette ville.

TUE, à l'âge de 20 ans, le 27 juin, en Virginie, à la bataille de Gaines Mill, STANISLAS OMER SANTOS, de la 1re compagnie des Cazadores d'Orléans de la Louisiane.

Une messe sera dite pour le repos de son âme, à l'église St-Augustin, mercredi le 3 septembre, à 7 heures du matin. Ses parents, amis et connaissances sont priés d'y assister.

Recorder des Naissances et Décès.

Le bureau du Recorder des naissances et décès, a été transporté au No 16, Place St-Antoine, derrière la Cathédrale St-Louis. Les personnes qui ont négligé de faire leur enregistrement jusqu'à ce jour, sont priées d'y venir sans délai. [illegible]
F. M. CROZAT,
Assistant des naissances et de décès.

ATTENTION.

R. T. Montgomery vend, ce matin, à 10 heures et demie, dans la rue Baronne, No 54, un grand assortiment, de chandeliers et d'installations de gaz. Voir l'annonce.

R. Scott, encanteur, vend ce matin à 10 heures, dans la rue des Magasins, No 54, encoignure Natchez—farine, riz, beurre, morue, champagne, ale, vin rouge, whisky, tabac, cigares de la Havane, café, &c.

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS,
Lundi soir, 1er septembre.

La pluie a encore empêché les transactions du dehors. Nous n'avons donc rien à annoncer aujourd'hui. Nous omettons les cotes.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPEDIES HIER.
Goélette Island Belle, Duncan, New York.
Goélette Greenland, Heather, New York.

ARRIVES HIER.
Goélette Mary Emma, Halse, de New York en 16 jours, en lest—[illegible].
Barque Arthur Pickering, Hill, Boston.
Brick Lisabel Beauchamp, Boston.
Brick Rainsow, Jansen, New York.
Steamboat Iberville, McQuoid, de la côte.
Steamboat Lone Star, Gamble, de la Côte.

A LA QUARANTAINE.
Brick Lady of the Good Road, de ——

EXPORTATION
New York—goélette Island Belle, Duncan—175 bcs cents sucre—[illegible] bar mélasse—300 sacs café—65 barils sucre.
New York—goélette Greenland, Heather—150 boucauts sucre.

IMPORTATIONS.
New York—barque Trinity—5 bar farine et divers à Bedemus—[illegible] A D Grie & &co—150 bar huile L Andrew—[illegible] bar farine M Wood—26 colis marchandises F Durel—100 bar farine Herrell, Gayle &co—100 do farine 100 bar porc 75 tierçons jambons [illegible] boucauts bacon D de Goicouria—11 colis marchandises Pero &co—8 boucauts bacon 50 tierçons jambons 50 barils porc 20 bar farine H Zaberbier—700 do far, 175 bales foin 7 colis marchandises à ordre.

Philadelphie—barque S J Christian—30 boucauts 45 colis bacon W A James &co—divers à J J Albert—60 boîte bacon Wm Preim &co—16 colis marchandises Henley & Bro—456 sacs avoine E A York—10 barils farine M H Hansell—15 do C A Miltenberger—4 colis marchandises G Reiff—300 barillets cidre L Sturtevant & co—[illegible] barils et 32 demi bar farine 256 tierçons 40 bots bacon 1,550 boisseaux avoine 664 sacs café à ordre.

New York—barque E S Walker—1,000 barils farine 200 colis maquereaux 200 barils porc 60 tierçons jambons 100 bottes morue 100 barillets graisse 152 balles foin 200 sacs maïs au Gaz Compan.

New York—barque Cyclone—50 balles amidon A D Grieff &co—[illegible] bar farine Kemp & Crosfield—30 do et 20 bar fèves F Dalbonde—12 bar farine C Rhoder—910 oca [illegible] bar vinaigre Grieff, Byrnes &co—17 do huile 175 do farine 42 colis marchandises J H Rhoder—200 bar farine J P Tweed—5 colis marchandises D de Goicouria—[illegible] bar farine 10 bots bacon 40 tierçons jambons 100 barillets graisse 20 tierçons—20 tierçons jambons 1,214 pièces bois 20 balles foin [illegible] à ordre.

Boston—barque Arthur Pickering—1,474 bar farine 150 bar bœuf 50 do porc 50 do jambon 35 do huile 200 colis maquereaux 100 do saumon 460 do hareng 40 sacs café 60 demi barils do bœuf 200 barillets beurre 74 balles foin 320 rames papier 2500 pieds bois 74 caisses tabac 157 colis marchandises à ordre.

[illegible]—brick Lisabel—Glace et marchandises assorties.

New York—goélette Mary Emma—106 sacs avoine 65 bls foin H Perry—[illegible] caisses mar V Verger—15 bar bœuf 20 do maquereaux [illegible] sacs maïs 50 bar farine 20 do jambon 97 P Watts—3 boîtes bacon 4 bar fèves 100 balles foin 34 bar far maïs 50 sac son 60 sacs avoine 31 boîtes savon F Delbonde—34 balles foin 100 bls amidon 25 paquets papier [illegible] rames papier 25 paquets de 72 bar fèves 40 do liqueur 800 sac maïs 150 bar porc et divers à ordre.

ENVOIS DE PRODUITS.

De la côte—steamer Iberville—37 bots sucre 100 barils do Bernard Chrétien &co—100 bots sucre Menard & Vignes—[illegible] sucre Hewitt, Norton &co—112 do P Rosquin—8 do J Ayme—15 do Wattnohem & co—10 do de 11 barils mélasse 50 demi-barils do do Derby & Tréannès—[illegible] barils mélasse E L Shiff & co—100 do de [illegible] sucre brute Bell & Goshenay—110 barils mélasse [illegible] Roux [illegible] boucauts sucre 37 paniers Montgomery & Wasse—divers à ordre.

COTE—Par steamer Lone Star—190 boucauts sucre à ordre.

EDITION D'HIER SOIR.

Les cent héros d'Orizaba.

Nous avons rendu compte dans le temps de l'exploit accompli par une compagnie de Français sur les hauteurs d'Orizaba, dans la nuit du 13 juin dernier. Une correspondance adressée au *Constitutionnel* donne les détails intéressants qui suivent sur ce beau fait d'armes :

Le 12 juin, Zaragoza avait écrit au général de Lorencez, *pour le sommer, au nom de l'humanité, de faire évacuer aux troupes françaises le territoire mexicain*. La réponse du général fut qu'il n'avait pas de pouvoirs pour traiter; et, comptant sur une attaque, il concentra ses forces : le 39e de ligne est rappelé d'Ingenio à Orizaba, dans la nuit même du 12 au 13, et on lui confie la défense de la porte de la ville qui regarde Mexico.

Dès que Zaragoza apprend que nos troupes ont quitté Ingenio, il vient l'occuper, et, le 13 au soir, il établit ses batteries à 1,200 mètres d'Orizaba. Ses forces comptent 10,000 soldats environ; et son artillerie, nombreuse, bonne comme matériel, parfaitement pourvue d'approvisionnements et d'excellents officiers étrangers pour la diriger, et des servants qui, à Guadalupe aussi bien que dans la journée du 14, devant Orizaba, ont donné un échantillon de leur savoir faire.

Toutes les dispositions étaient prises dans la ville pour la défense, et chacun veillait à son poste, quand, vers le milieu de la nuit, la compagnie de grand'garde Detrie (voilà un nom devenu héroïque dans le corps expéditionnaire) s'aperçoit que l'ennemi est monté par une pente assez douce jusqu'au haut de la montagne qui domine la ville. C'est en occupant cette même position que les Mexicains reprirent jadis Orizaba sur les Espagnols.

Le capitaine Detrie n'hésite pas; il fait prévenir le colonel du 99e et grimpe avec ses cent hommes par une pente à pic, où chacun se sert des mains et des dents tout autant que des jambes. Et ces braves petits fantassins ne n'étaient même pas donné le temps d'ôter leurs sacs. Ils arrivent presque en haut en tiraillant, rencontrant sur leur route trois pièces en position qu'ils enlèvent, et cette poignée d'hommes est toute prête à se ruer sur un ennemi plus de dix fois supérieur en nombre, quand le capitaine Detrie, contenant à propos leur ardeur, les fait se blottir et tirailler pour attendre du renfort.

Ne sachant quelle force il a devant lui, l'ennemi n'ose attaquer, bien qu'il ait sur la crête douze cents hommes de ses meilleures troupes, soutenus par une réserve de quatre mille hommes appartenant également à la division Ortega.

Ce combat de tirailleurs durait depuis plus d'une heure, quand le capitaine Detrie aperçoit deux compagnies de soutien de son régiment sur le point de le rejoindre. Sans attendre alors d'en être rallié, il crie à ses hommes : "En avant!" et se précipite sur les douze cents Mexicains, qui lui barrent en vain le passage.

Cette brave compagnie, aidée bientôt d'une seconde, renverse tout ce qu'elle trouve devant elle, et met en complète déroute la division Ortega, qui se débande entièrement.

Deux cents Mexicains tués, trois pièces de canon et deux drapeaux pris sur l'ennemi, voilà le résultat de beau fait d'armes du capitaine Detrie, sans compter l'expulsion de Zaragoza d'une position redoutable que les Français occupent désormais.

Les soldats du 99e se sont battus comme des lions. Il paraît que presque tous les Mexicains tués l'ont été à coups de baïonnette.—On a ramassé sur le champ de bataille trois cadavres de co'onels ennemis; les pertes des Français ont été fort peu sensibles, grâce à l'extraordinaire élan de leurs hommes.—Le capitaine Detrie a eu la main traversée par une balle, et ses habits percés de trous.

Malgré son échec Zaragoza, bombarda la porte de la ville toute la journée du lendemain 14. Les boulets étaient fort bien dirigés; mais les troupes de défense, parfaitement défilées, n'ont aucunement souffert, et l'artillerie française a de son côté si bien riposté que, dès la nuit du 14 au 15, Zaragoza, découragé, abandonna la place.

La Presse Parisienne.

La polémique continue entre les journaux parisiens sur les affaires d'Amérique. Voici ce que le *Constitutionnel* répond au *Journal des Débats* et au *Siècle* :

"Dans notre discussion avec le *Journal des Débats* sur la guerre d'Amérique, nous lui avions demandé ce qui serait arrivé si dès le début tous les organes sérieux de la publicité européenne avaient vu les choses sous leur [illegible], et, ne se faisant point illusion sur la [illegible] qu'on s'engageait, avaient éclairé [illegible] la trompe.

Le *Journal des Débats*, croyant faire une chose habile et spirituelle, retourne la question et nous demande à son tour ce qui serait arrivé si, dès l'origine, l'insurrection du Sud avait été franchement désavouée et condamnée par la presse européenne.

Nous nous bornerons à faire remarquer au *Journal des Débats* que la supposition que nous avions faite était toute naturelle de notre part et en harmonie avec notre politique dès le commencement de la crise américaine, tandis que la supposition qu'il fait lui-même pour l'opposer à la nôtre est comme un coup de pistolet qu'il se tire en pleine poitrine. Car le *Journal des Débats* fut des premiers, sinon le premier, à déclarer que l'insurrection du Sud était une véritable révolution. N'est-ce pas lui qui, à la date du 29 septembre 1861, rendait le jugement suivant :

"Le Nord n'a plus qu'à se résigner devant la détermination bien arrêtée du Sud comme devant une inexorable fatalité......"

"Ils (le président Lincoln et son cabinet) ont affecté de dédaigner les confédérés du Sud, ils les ont qualifiés de rebelles, ils les ont considérés comme entraînés par une intrigue ourdie par une poignée de meneurs mus exclusivement par une ambition effrénée. Ils ont méconnu l'intention de les écraser......"

Avions-nous donc tort de recommander au *Journal des Débats* d'être modeste, et n'avons-nous pas le droit d'ajouter qu'à plus de modestie il ferait bien de joindre un peu de mémoire?

Mais de ce détail il convient de tirer une conclusion plus haute, c'est qu'on s'expose aux contradictions les plus flagrantes, et, ce qui est pire, à être victorieusement réfuté, quand on n'a pas été fidèle à soi-même, toutes les fois que, dans les grandes et délicates questions de la politique, on se laisse entraîner par des passions ou des préventions de parti, au lieu de s'inspirer de l'intérêt général et de l'amour de la vérité.

Un mot au *Siècle*. Ce journal "reste convaincu qu'il faut attendre l'issue d'une lutte que nous ne saurions empêcher." Un tel conseil, nous aimons à le reconnaître, n'est pas d'une exécution difficile, car très certainement la plus commode des politiques est celle qui consiste à regarder passer les événements et à se croiser les bras.

Affluence de nègres fugitifs dans les camps fédéraux de la Virginie.

Le correspondant du New-York *World*, à propos de cette affluence de nègres marrons dans les camps, écrit de l'armée en Virginie :

Ils arrivent de tous côtés, et beaucoup d'entre eux ont traversé d'énormes distances. Quelques uns viennent de l'Alabama. Ce que je trouve difficile à concilier avec les immenses difficultés d'une si longue et si dangereuse fuite pour chercher la liberté, c'est leur imprévoyance, leur manque d'énergie en tout. Ils viennent dans nos lignes, s'étendent sur l'herbe et fument leurs pipes dans la foule avec d'autres "Charlies" et d'autres "Susans" aussi indifférents en apparence que le Chinois fumant de l'opium. Je suis porté à croire qu'il y a quelque chose après tout dans ce qu'on dit sur la liberté. Des nègres de tout âge et des deux sexes foisonnent ici. Des garçons de douze ans viennent et se présentent seuls avec la confiance qu'ils verront leur sort s'améliorer de quelque manière. J'ai tâché en vain de savoir le but pour lequel ils s'étaient échappés. On en trouve à peine qui aient une notion précise de ce qu'ils deviendront. Ils sont prêts à tout et accourent tout aussi aussitôt qu'ils sont entrés dans les lignes.

J'étais hier au quartier général du général Crawford au moment où arrivaient quelques escouades de nègres et de négresses. Ils s'étendirent sur le gazon, à l'ombre d'immenses locustes en prenant toutes les attitudes de la paresse. Ils formaient un groupe bariolé. On y remarquait toutes les variétés de teint, tous les degrés de chevelures crépues, et tous les genres d'expression. Ils se tenaient évidemment plutôt pour le repos que pour l'élégance. L'un faisait craquer ses genoux entre ses bras et ses doigts croisés fermaient la pose. Un autre s'appuyait contre un arbre et dormait. Ses bras étaient distendus et sa bouche ouverte menaçait les lézards qui couraient autour du tronc d'arbre. Généralement les négresses étaient coiffées de madras. Chacune d'elles était fournie d'un petit paquet de linge ou d'une couverture peut être. Telles sont les recrues qui nous arrivent tous les jours. On envoie ces fugitifs dans les divers camps où ils servent de domestiques. Beaucoup sont employés comme charretiers.

UNE DEVISE—Les nègres de Hilton Head qui se sont enfuis dernièrement avec les armes du gouvernement fédéral ont adopté cette devise : "La bêche en arrière et la baïonnette en avant." Cela n'est pas nouveau. Les nègres de St-Domingue en ont dit autant il y a soixante et dix ans.

UNE REFLEXION DU N. Y. WORLD—Avec notre matériel de guerre, abondant en soldats de race blanche, le fait que les nègres peuvent combattre, quoique bien établi qu'il soit, est comme la découverte d'un marais de dix acres, qui peut être rendu productif pour un propriétaire de prairie dans l'Illinois.

INCONVENIENTS DU SUD—Une lettre écrite à bord d'une des canonnières qui étaient naguère au siège de Vicksburg dit que "la chaleur vous tue à toute heure et que les moustiques vous percent jusqu'aux os."

COMPAGNIES DE REMPLACEMENT—Il est question de fonder à New-York des compagnies d'assurance contre la conscription sur le modèle de celles d'Europe. Les assureurs, moyennant une certaine somme payée d'avance, seront responsables pour les personnes sujettes à la conscription et si elles tirent un numéro partant, ils seront obligés de leur fournir des remplaçants.

LES NOIRS DEVANT LES BLANCS.—Les nègres passent avant les blancs à la Douane de Boston et ils attendent rarement pour l'expédition de leurs affaires. Un capitaine avait présenté ses papiers lorsque son tour régulier était [illegible] du haut des marches un nègre [illegible] alors par dessus la tête du capitaine [illegible] de la Douane les prit gracieusement [illegible] expédia avant ceux de l'autre postulant qui dut attendre la fin de ce manège pour être expédié à son tour. Donnez-nous au moins une chance égale, messieurs, dit le *Boston Post*.

PRETEXTES.—*La Providence Post* dit qu'une classe d'hommes qui restent encore dans cette ville a été saisie tout à coup de douleurs rhumatismales et de tous les maux qui accompagnent d'ordinaire la vieillesse. Ils étaient cependant assez jeunes et assez alertes "wide awake" en 1860. Maintenant, ils ne peuvent ni voir ni entendre, ni marcher, ni se remuer. Ils sont rompus, brisés et plus vieux que les plus vieilles collines.

DU SUD-OUEST.—Il n'y a plus maintenant de troupes fédérales entre Corinth et Memphis, ou au Sud du chemin de fer de Memphis et Charleston et les rebelles auront, sans doute, la possession des régions adjacentes pendant le reste de l'été. Les réparations faites par nos troupes sur la ligne du chemin de fer en question sont maintenant autant de travaux perdus.

(Memphis Bulletin.)

Vitesse des chemins de fer.

Le *Moniteur* insérait il y a quelques jours la note suivante :

"La Compagnie des chemins de l'Est a mis à Nancy tout son matériel à la disposition d'un inventeur, M. Markleckberg, qui prétend donner aux convois une vitesse de 240 kilomètres à l'heure, sans aucun risque de déraillement ni d'échauffement des roues.

"Une première expérience a été faite avec succès sur une petite échelle, une autre expérience plus importante et plus décisive se prépare. Si le succès couronne ce second essai, la science aura fait un grand pas, et il en résultera pour le commerce et l'industrie des conséquences incalculables."

La Moniteur de la Meurthe, qui se publie à Nancy même, reproduit cette note et ne nous dit pas un mot qui puisse confirmer ou modifier les espérances que parait concevoir le journal officiel sur cette découverte qui quadruplerait la vitesse de traction sur les voies ferrées.

POUDRE DE CARPES. — Dernièrement, un journal de Berlin avait publié une annonce portant l'inscription : *Poudre de carpes*. On recommandait aux propriétaires d'étangs qui voudraient voir ce poisson (si recherché en Allemagne) se multiplier dans leurs eaux, d'acheter au prix d'un ducat une boîte de cette poudre. Un propriétaire de la Poméranie se trouvant ces jours derniers à Berlin, envoya à l'adresse indiquée son domestique. Mais, au lieu d'une boîte de poudre de carpes, son domestique lui rapportait une lettre ainsi conçue : "Excusez moi, Monsieur, si vous avez été mystifié par mon annonce. Mais j'avais parié que l'annonce de la vente d'un moyen secret, quelque absurde qu'il fût, produirait son effet. Vous êtes le sixième qui ait demandé une boîte de poudre de carpes.

"Agréez, etc., etc."

(Journal allemand de Francfort)

LE NORD-OUEST ET L'ARMEE FEDERALE.—On a établi que les Etats de l'Ouest ont fourni à l'armée 237,531 hommes dans les proportions suivantes sur une population totale de six millions :

Illinois	60,810	Minnesota	5,231
Indiana	48,951	Kansas	5,340
Michigan	20,000	Nebraska	1,000
Missouri	30,280	Colorado	1,000
Wisconsin	21,580		
Iowa	19,300	Total	237,531

A CORINTHE. — Les journaux de Cincinnati croient que Corinthe a cessé d'être une place importante. La destruction des chemins de fer qui la traversaient en font un village insignifiant. On dit qu'il est inutile de maintenir une armée de 40,000 hommes pour garder les retranchements abandonnés des rebelles. Qu'on laisse les guérillas y venir s'ils veulent. Avec une force à Jackson, Tennessee, on empêchera les rebelles de recouvrer le terrain entre les rivières Tennessee et Mississippi, et l'armée sous le général Rosencrantz pourra être transférée là où il y a un service actif à faire.

(National Advocate)

MARCHÉ AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 2 septembre 1862.

Arrivés, hier, 365 bœufs et 15 veaux. Bœufs vendus, 91 bœufs et 15 veaux. Stock à vendre, 810 bœufs et 15 moutons.

Bœufs du Texas	1ere qualité	[illegible] à 22
	2e qualité	[illegible]
Cochons, par 100 livres gr.	par livre, nette	[illegible]
Veaux, 1re qualité, par tête		15 cts
	2e qualité, par tête	[illegible]
Vaches à lait, par tête		[illegible] à 120
Moutons, 1re qualité, par tête		[illegible] à 10

A VENDRE, dans la rue Gravier, No 112, entre les rues Carondelet et St Charles,
Farine extra, de différents moulins.
Jambons extra, passés au sucre marques Jones & Co et Mob. Miller.
Epaules de bacon, fumées, article supérieur,
Pinte cotés de bacon, desséchés extra, article supérieur.
Café Java, premiere qualité.
Poivre noir,
Sel, en sacs et en poches.
Sel de Liverpool, gros et fin.
Vinaigre de cidre pur clarifié.
Chandelles de Judd, blanc de baleine et patentée.
Papier de paille, papier à LETTRES et à BILLETS,
Bottes et Souliers, cuir bouilli, célèbre Fil à coudre de Barbour, Nos 10, 3 et 12, fournitures pour chaussures, &c.
En lots au gré des acheteurs. 2 sept—6

Avis.
La société de commerce existant en cette ville sous la raison ETERNOD & PIAGET, a été dissoute par suite de la mort de M. Jacques Eternod.
Le soussigné, associé survivant, reste seul chargé de la liquidation des affaires qu'il continue en son nom particulier.
A. PIAGET

Avis.
Le public est prévenu qu'à partir du 1er septembre 1862, M. FL. DUMAGENC reste seul chargé de la liquidation des affaires de la maison TH. MOREAU.

Demande de maison.
ON demande une petite maison meublée, dans le Premier District ou au haut de l'Esplanade. S'adresser par lettre, à C. V., bureau de l'Abeille.

Foin et Maïs!
CENT QUARTE-VINGT SEPT balles de foin—175 sacs maïs, en débarquement, à vendre par BERNARD TURPIN, No 93, rue Vieille Levée.

Tabac de la Floride.
QUELQUES caisses tabac de choix pour cigares, à vendre par— FREDK FISCHER, No 16 Carondelet, au 1er, bureau du fond.

Coffres Forts incombustibles et incrochetables de FICHET à Paris.
PLUSIEURS grandeurs à vendre par— LEON PIERRE & Co, 71, rue de Chartres.

FARINE extra pour familles—100 barils farine très fraîche et douce, à vendre, pour clore une facture, par OSCAR BERCIER & Co., rue Tchoupitoulas, No 77.

SAVON JAUNE.—Vingt caisses, à vendre par— OSCAR BERCIER & Co., rue Tchoupitoulas, No 77.

THE.—24 boites thé Gunpowder et Imperial, à vendre par— OSCAR BERCIER & Co., rue Tchoupitoulas, No 77.

Collège Commercial de Dolbear.
Rue du Canal No 174.
CETTE institution est établie et connue avantageusement depuis trente ans. Les jeunes gens y acquièrent, en peu de temps, les connaissances commerciales nécessaires. Des professeurs expérimentés y enseignent, d'une manière pratique, la tenue des livres, les calculs et les langues modernes. Les dames et les messieurs, de dix à soixante ans, y prennent des leçons et peuvent choisir leurs heures de 9 A. M. à 9 P. M. Il y a des salons particuliers pour ceux qui le désirent.
E. DOLBEAR, Président

DISSOLUTION.
La société existante en cette ville sous la raison S. D. GRATIAA & CO., et à Bordeaux sous la raison P. LONGIS & CO., est dissoute à partir de ce jour par expiration de terme.
1er septembre 1862. P. LONGIS. J. J. HERR.
M. P. LONGIS se charge seul de la liquidation des deux maisons et en fera les recouvrements. Tout paiement fait en d'autres mains sera nul et de nul effet et valeur.
1er septembre 1862. P. LONGIS
P. LONGIS continuera en son nom seul le même genre d'affaires pour son propre compte.
1er septembre 1862. P. LONGIS.

AVIS.
Le soussigné, membre des maisons S. D. GRATIAA & Co, de la Nouvelle-Orléans et P. LONGIS & Cie, de Bordeaux, reconnaît que les dites maisons ont cessé d'exister le 31 août 1862; mais comme l'acte de société ne pourvoit pas à la nomination d'un liquidateur et qu'aucun arrangement à cet effet n'a été pris par les parties intéressées, le soussigné prévient le public que la liquidation des dites deux maisons appartient de droit à tous les associés conjointement et que tous actes, règlements, payements et transactions quelconques qui seraient faits sans la participation ou le consentement de toutes les parties intéressées, seront nuls et de nulle valeur.
Nlle Orléans, 1er septembre 1862. SIM. D. GRATIAA.

AVIS.
La société existant en cette ville, sous la raison CRAMON & BAZÉ ayant été dissoute d'un commun accord, le 19 août 1862, le soussigné prévient le public et toutes personnes intéressées que tout acte, vente, ou transaction faite en vue de la liquidation de la dite société, et qui n'aurait pas le consentement ou la signature des deux associés, sera regardé par lui comme nul et de nul effet.
Nlle-Orléans, 31 août 1862. G. BAZÉ.

AVIS.
La Société existant sous la raison commerciale PAUL JUGE & FASSY, a été dissoute d'un commun accord. M. Paul Juge fils est chargé de la liquidation. PAUL JUGE & FASSY.
Nlle-Orléans, 1er septembre 1862

Cuivre et cuivre jaune.
Le soussigné achète du vieux cuivre et du cuivre jaune. CHARLES LOEFFLER, Rue de Chartres, No 128.

A louer ou à louer au bail.
L'appartement situé au-dessus du bureau de la Compagnie d'Assurance Hope, à l'encoignure de la rue du Canal et de l'Exchange Place, et ci-devant occupé par le Club de la Louisiane. S'adresser à la Banque des Citoyens de la Louisiane. E. ROUSSEAU, Caissier

A vendre ou à louer.
JOLIE RESIDENCE avec jardin sur le côté, cour derrière, faisant face à deux rues, située rue des Bons Enfants, 503, entre Bagatelle et Poeta. S'adresser chez A. JACQUET, 51, Vieille-Levée.

A VENDRE.
DEUX CENTS TRENTE CINQ MULETS No 1; Six sujets aveugles, très forts et travaillant bien; une grande quantité de vieux omnibus et remorts, 60 omnibus en bon état, un grand nombre de vieilles roues d'omnibus et de harnais de seconde main—en lots au gré des acheteurs et à des conditions avantageuses. S'adresser aux écuries, rue Tchoupitoulas, à Jefferson City, au-dessus du Stock Landing, de 6 heures du matin à 6 heures du soir. HART & WINTZ, propriétaires.

CINQUANTE caisses savon à odeur, à vendre par— OSCAR BERCIER & CO, 77, rue Tchoupitoulas.

POUR IBERVILLE.
Le bateau à vapeur EMPIRE PARISH partira du pied de la rue du Canal, MERCREDI, 3 septembre, à 9 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à D. DE GOICOURIA & Co. Rue Poydras, No 82

POUR LA COTE.
Le bateau à vapeur TIME AND TIDE, capitaine Taylor, pour la Côte, au-dessus et au-dessous de la ville, d'après les ordres pour le reste.

POUR LA HAVANE.
La goëlette MANHATTAN, fine voilière, doublée et chevillée en cuivre, partira, le même procédain, pour ce susdit port. Elle a de beaux emménagements pour dix passagers de chambre et prendra un peu de passagers d'entrepont qu'il s'en présentera. Pour fret ou passage, s'adresser à AVENDANO BROS, agents, rue de la Commune, No 116

Pilules de Brandreth.
Nettoient les intestins, chassent toutes les tumeurs ou autres maux qui gênent la circulation, préviennent les abcès, l'apoplexie et la mort subite et guérissent du rhume, de la toux, de l'asthme, des rhumatismes. Ce sont d'incomparables pilules anti-bilieuses.
A vendre à raison de 25 cts la boîte, (avec la manière de s'en servir, expliquée en français et en anglais) dans la rue du Canal, No. 294, New York, bureau principal, et en gros et en détail, par O. G. Bennet, dans la rue du Camp, No 72, Nlle-Orléans.
ACHETEZ LES NOUVELLES. 2 sept

AUX DROGUISTES.
REÇU TOUT RECEMMENT QUELQUES GROSSES DES
Célèbres Pilules Végétables,
—Nouvelles—
DU DR. BRANDRETH,
A vendre par O. G. BENNET, Agent.
2 sept Rue du Camp, No 72.

HARNAIS! HARNAIS!!
REÇU TOUT RECEMMENT ET A VENDRE, HARNAIS, SIMPLES ET DOUBLES POUR VOITURES, ROCKAWAY ... WAGGONS LEGERS. A vendre en gros et en détail, RUE DU CAMP, NO 72.
2 sept O. G. BENNET.

TABAC A FUMER DE LA VIRGINIE.
A vendre par O. G. BENNET. RUE DU CAMP, No. 72.

Salle de la société de Bienfaisance des Jeunes Gens
Aux officiers et aux membres de la Société.
VOUS êtes priés d'assister à la réunion régulière mensuelle qui aura lieu LUNDI SOIR, 1er septembre, à huit heures, dans la salle de la Loge de l'Etoile Polaire, rue St Louis, No 19, entre les rues Chartres et Royale. Par ordre du Vice-Président.
J. DUBALEN, secrétaire.

SOUS PRESSE,
Pour paraitre demain, dimanche, 31 aout.
Le Mexique et ses Richesses,
Par M. T. THEARD contenant sur l'agriculture, les mines, les voies de communication et la population du Mexique, tous les renseignements qui peuvent intéresser les personnes qui se proposent d'émigrer dans ce pays. Prix 25 cents.
S'adresser à l'imprimerie du COMPILATEUR rue Condé, No 106 près de la rue Ste Anne.

MESS PORC, SAVON, CHANDELLES.
A vendre par S. HESSE, 3, rue Tchoupitoulas.

Une magnifique table pour le débit du Café.
A VENDRE, à l'encoignure des rues Villeré et Orléans—avec tous les accessoires, tels que deux billes, cafetières en cuivre, tasses et soucoupes, cuillers, couteaux, &c., &c.
Conditions, comptant. A vendre LUNDI, à 5 heures P M.

ON demande un JEUNE HOMME de 18 ans, connaissant le français, pour servir la barre. S'adresser à l'Abeille. J. HUMBERT.

DEMANDE DE CUISINIERE
ON demande une cuisinière blanche, rue de l'Esplanade No 61.

Grocerie à vendre.
A VENDRE, pour cause de départ, une grocerie et bar, située dans un des meilleurs quartiers de la ville. Pour renseignements, s'adresser au bureau de l'Abeille.

Demande de bucherons.
ON DEMANDE quinze ou vingt hommes pour bûcher environ mille cordes de bois pour la Compagnie, dans la paroisse de l'habitation de Mme Louis La Branche, paroisse St Charles à 22 milles au-dessus de la Nlle-Orléans. Ils devront tous se trouver au bureau près de la société. S'adresser dans la rue Royale No 54.

Farine! Farine!!
De la FARINE de Baltimore de première qualité pour familles, en lots au gré des acheteurs est vendue par GUNTHER, RODEWALD & CO. 62 Poydras au premier.

CHANGEMENT DE DOMICILE.
LE Dr. De VALINCOUR prévient ses clients et le public en général qu'il a transporté son domicile rue St-Anne No 145, entre Bourgogne et Remparts.

DEMANNDE DE
BILLETS
de la Banque des Marchands
et de Billets de la
BANQUE DU CRESCENT CITY.
ON achète les billets de la Banque des Marchands et de la Banque du Crescent City, chez la Rue du Camp, No 11.

ACHAT DE BILLETS
N'AYANT PAS COURS
TOUS les billets de personnes responsables sont achetés dans la Rue du Camp No 11.

ARRIVÉ RECEMMENT:
Huile de charbon, Lampes et Cheminées,
FERBLANTERIE
UN assortiment complet pour bains de tartes et bains de pieds—Nécessaires—Vases pour remplir les lampes—Cuvettes—Cafetières &c. &c.
A vendre à bon marché, par CHARLES LOFFFLER, Rue de Chartres, No 128.

Compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans.
29 août 1862
La ville de la Nlle-Orléans ayant rappelé ses billets coupés, ils cesseront d'être reçus au bureau de cette compagnie à partir du 1er septembre.
Par ordre N. O. T. TISDALE. Trésorier.

A VENDRE
A vendre une grocerie et bar à l'encoignure des rues St Louis et Marais, une maison située dans la rue Julia, entre Baronne et Philippa; six terrains situés dans le Troisième District. Pour plus de détails, s'adresser à la susdite grocerie.

Papier à Cigarettes et Cigares
VENANT d'être reçu, un lot de beau papier à cigarettes, à bas prix.
AUSSI—50 mille cigares de la Havane, reçus par la goëlette "Philomène" et à vendre par BORNO & BROTHER. 34, rue Gravier.

Vins, Cognacs, Liqueurs &c.
CENT caisses vin ordinaire,
200 do de bon ordinaire,
10 barriques bon vin de famille,
50 caisses liqueurs, Marie Brizard,
100 futailles cognac, bonnes marques,
30 do eau-de-vie de la Rochelle,
A vendre par OSCAR BERCIER & CO, 17, rue St-Louis.

Porc! Saindoux!
CINQ CENTS barils "Mess"; 25 barillets saindoux, à vendre par OSCAR BERCIER & CO. 77 rue Tchoupitoulas.

CINQ CENTS barils farine, superfine et extra, à vendre par OSCAR BERCIER & CO. 77, rue Tchoupitoulas.

CENT douzaines balais, à vendre par OSCAR BERCIER & CO. 77, rue Tchoupitoulas.

CENT sacs café, Havane et Laguayra, qualité supérieure, à vendre par OSCAR BERCIER & CO. 77, rue Tchoupitoulas.

Saindoux! Saindoux!
DEUX CENTS kegs saindoux choix, à vendre par OSCAR BERCIER & CO 77, rue Tchoupitoulas.

Porc! Porc!
CINQ-CENTS barils porc en saumure, mess, à vendre par OSCAR BERCIER & CO. 77, rue Tchoupitoulas.

DEMANDE D'OR.
ON demande $5,000 en or, pour des billets de la Banque des Citoyens. S'adresser dans la rue Tchoupitoulas No 128.

CIGARES DE LA HAVANE.
548,300 Cigares de la Havane.
REÇUS par le steamship "Cardenas" comprenant un assortiment de Vegueros, Media Regalia, Media Regalia cilindrados Trabucos, Londres, Conservas Bievas, Conchas Regalia Londres, Cabanas Rayadas et Regalia Britanica des marques de Lorreñaga, La Gloria, Aviluñas, Flores et Ristichs de Nervion.
Aussi—2500 cigarettes, au magasin et à vendre par E. TROISOROS, No 18, rue de la Douane, entre Chartres et Vieille Levée.

LA MAISON
J. SENAC & Co
Venant d'ouvrir une nouvelle caisse de barège, continuera comme par le passé à les écouler à raison de 15 sous la yarde. Aussi offre à vendre un assortiment de mousselines Jacquard, à des prix très modérés.
J. SENAC & Co., No 12, rue Ste Anne, entre Chartres et Vieille Levée.

PROVISIONS.
Farine—250 barils des meilleures marques,
Porc—500 do mess,
Beurre—300 barillets Goshen de choix
Jambons—100 tierçons au sucre,
Maquereau—250 barils Nos 1, 2 et 3,
Bacon—50 boucauts jambons, plats côtés et épaules,
Riz—35 tierçons de la Caroline,
A vendre par AVET BROS. Enc. Vieille Levée et Bienville.

LOUISIANA ACADEMY,
Institution dirigée par M. A. Ferrier.
La Louisiana Academy est actuellement transférée dans les bâtisses anciennement occupées par les écoles publiques, rue Hôpital No 134, entre Dauphine et Bourgogne.
De vastes appartements destinés particulièrement aux élèves pensionnaires sont préparés avec tout le confort désirable.
L'externat demeure fixé aux mêmes conditions que précédemment. Les prix varient de $6 à $8, selon la force des élèves.
Deux professeurs d'anglais et de mathématiques sont attachés à l'établissement.
M. G. Oranza reste chargé des cours de latin, de grec et d'allemand.
M. Ferrier conserve la direction des classes françaises.
Les personnes qui désirent des prospectus peuvent s'adresser à l'institution, rue Hôpital No 134, entre Dauphine et Bourgogne.

ECOLE PRATIQUE
137 ......Rue Dumaine.........137
PLUS les temps s'annoncent durs et difficiles moins il faut négliger l'éducation des enfants. Il faut les préparer à faire face aux difficultés qui les attendent par une instruction solide et surtout usuelle, telle que nous l'offrons.
Les cours comprennent—L'anglais et le français, le calcul et la comptabilité, la géométrie et le dessin linéaire, la chimie, la physique et la mécanique—l'histoire naturelle—la géographie et l'histoire, enfin les principales notions usuelles.
CLASSES DU JOUR — de 9 h 3 heures et de 6 h à 8 heures pour les enfants et les jeunes gens.
CLASSES DU SOIR— pour les grandes personnes de 6 heures à 8 heures.
PRIX PAYABLE D'AVANCE—Elèves du jour de $3 à $5—Elèves du soir $5.
Pensionnaires de $15 à 25, blanchissage compris.
Le directeur CH. CAROM.

F. A. MAHER,
Professeur de Langues Modernes et de Mathématiques.
SE dévouant entièrement à l'enseignement privé, offre ses services aux chefs de famille et d'institutions particulières. Pour conditions, s'adresser au No 361, rue Bagatelle (continuation de la rue Bourbon), entre Grands Hommes et Craps.
REFERENCES—MM. S. B. De La Barre, J. P. Mossion, E. J. Guerlager, E. Nodal, Dr. Centre, P. E. Mader, J. W. Mader, O. De Armas, J. J. Wiltz.

INSTITUTION COLLEGIALE DE LA NOUVELLE-ORLEANS,
Fondée en 1844 et incorporée en 1853,
DIRIGÉE PAR MME ED. LOCQUET,
Rue du Camp, 209, entre Calliope et Poeyfarre.
LA réouverture des classes de cette institution pour les cours d'hiver aura lieu le 1er septembre prochain.
Le nombre des élèves augmentant chaque jour la Directrice a transféré son établissement dans le vaste et beau local connu sous le nom de Dorban Verandah, occupé précédemment par l'institution de Mme Dimitry.
Les classes et dortoirs parfaitement aérés sont distribués et aménagés en vue du confort et de l'hygiène.
Les diverses branches d'instruction ainsi que les arts d'agrément sont confiés, comme par le passé, aux soins des meilleurs professeurs.
Pour plus ample information s'adresser à l'établissement où des prospectus seront délivrés.
N. B.—Il sera répondu immédiatement aux demandes faites par lettres.

INSTITUTION
G. ROYER ET LEPHAITRE
Rue Conti 193, entre Dauphine et Bourgogne.
Ouverture des classes le 1er LUNDI de septembre 1862.

ACADEMIE DE JEFFERSON.
No 43, rue Bourbon.
DIRIGÉE PAR G. J. LORD.
CET établissement sera fermé jusqu'à la fin du présent mois.
Les classes recommenceront LUNDI, le 1er septembre.

INSTITUT ST-CHARLES,
Rue de la Douane,
Entre Bourgogne et Remparts No 181.
MME MACÉ informe respectueusement les parents de ses élèves, et les familles qui désireraient lui confier leurs enfants, qu'elle a transféré, provisoirement, son Institution de Grandville à la Nouvelle-Orléans rue Douane, entre Bourgogne et Remparts No 181.
Les classes recommenceront lundi, 1er septembre.

MR GEORGE H. GORDON, professeur de grec, de latin, de mathématiques et de littérature anglaise, recevra ses élèves LUNDI, 1er septembre, à 9 heures à la rue des Champs-Elysées, No. 177
Prix—$5, $7 50 et $10, suivant les branches.

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES,
Dirigé par Mme DEBON,
375......RUE DAUPHINE......375.
ON peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement ou chez les principaux libraires.

Institution pour les jeunes gens.
UNE Institution sera ouverte le premier lundi de septembre, à l'encoignure des rues Remparts et Bienville, pour l'instruction des jeunes gens dans tous les branches d'une éducation libérale et pratique. Les différents départements seront sous la direction des professeurs expérimentés ci-dessous nommés.
Une Lavender deviendra directeur du Collège de la St André
Geo Robinson, professeur au Collège Jefferson à St Jacques
H. des Bordes principal de l'école Supérieure des garçons du district.
Pour conditions, s'adresser à l'institution, de 10 heures à midi.
—Références—
Dr D. D. Holliday, Geo. Jones
W. C. Camme & banque des Citoyens,
P. Labarre, Dr P. Lafon
A. & P. Cagnolatti, Dr H. Daret,
Gabalier, W. B. Schmidt,
Limouziere, J. Gasmerbean, Dr C. Delery.

Liquidation.
LE soussigné désirant s'absenter et clore ses affaires d'importation de vins et eaux-de-vie, vendra à de gros rabais son stock de vins de Bordeaux et de Bourgogne et eau-de-vie de Cognac, consistant en
Barriques vin rouge supérieur des crûs suivants Haut Talence, Chateau Beycheville, Cantenac, Margaux, Château Pauillac et Margaux, Médoc, etc.
10 demi barriques vin blanc Haut Sauternes.
100 caisses vin blanc Haut Sauternes.
[illegible] caisses vin rouge, pour table et dessert, des crûs de Léoville Médoc, Château Beycheville, Margaux, Lafitte, Château Larose.
150 caisses Bourgogne de la maison J. Latour de la Côte (de Nuits) des crûs de Beaune Volnay, Pommard, St George, Romanée, Nuits, Chambertin et Clos Vougeot.
30 caisses vin blanc Chablis.
50 paniers champagne Etoile Rouge,
75 futailles eau-de-vie, célèbre et Brandy-Wine, Croix et Castillon jeune. 1815.
A. CARRIERE.
37, Vieille Levée entre Douane et Bienville

Jambons, Lard pour déjeuner.
DIX tierçons jambons de choix;
4 tierçons lard fumé, pour déjeuner.
A vendre par E. PIAGGIO, Encoignure Royale et St-Louis.

Bureau du Board des Assesseurs de la ville.
Salle No 15, Hôtel de Ville, 12 aout 1862.
AVIS AUX CONTRIBUABLES.
LE Board d'Assesseurs de la ville de la Nlle Orléans ayant achevé les tableaux d'assessement pour l'an 1862 et des copies de ce tableau ayant été remises au trésorier de la ville, salle No 15, Hôtel de ville—les habitants et les propriétaires de la ville pourront venir les examiner, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M., tous les jours, les dimanches exceptés, pendant TRENTE JOURS, à partir du 15 courant.
Le Board d'Assesseur donne en outre avis qu'il se réunira à son bureau, No 15, Hôtel de ville, de 9 heures A. M. à 2 heures P. M. les 19, le 20, le 22 et le 23 septembre prochain, pour revoir leurs assessements à la demande de quiconque se croira lésé.
JOHN H. FROBUS, Secrétaire du Board d'Assesseurs.

VOITURES A VENDRE.
A vendre deux voitures complètes pour brick, dont une entièrement neuve en bel ébat. S'adresser à MM. BELLOCQ, NOBLOM & CO., 64, rue Carondelet.

Emmagasinage
Dans les entrepots à l'épreuve du feu, Nos 67, 69 et 71, rue Tchoupitoulas.
S'adresser à E. J. HART & Co.

RHUM ET ALCOOL.
RAFINERIE de la Louisiane. Constamment en main en quantité à la convenance des acheteurs. LAUVE & LEBLANC. 17 et 19, rue Toulouse.

SAUCISSONS.
EN débarquement du steamship Matanzas—7 caisses saucissons, qualité supérieure.
A vendre par J. & J. TARDOS. 45 Vieille Levée.

GLOBE MILLS "Moulins Globe"
Cet établissement a été transporté Dans la rue Vieille Levée, No 365, *Entre les rues St-Philippe et Ursulines,* En face du marché aux légumes
Il est encore en pleine activité.

F. GONTHIER.
Successeur de John & Ed. Ducournau,
Marchand tailleur,
Rue St Charles, encoignure Commune

EN débarquement de la goëlette Lowell Puscock, arrivée de New-York:
50 paniers CHAMPAGNE Piper Heidsieck, grande et demi bouteilles.
2 tonneaux FROMAGES Gruyère.
A vendre par J. N. CURIEN, 29, rue Toulouse

CHAMPAGNE.
40 CAISSES 12 bouteilles, Grand Sillery de Perdreau, marque ŒIL DE PERDRIX, à vendre par OSCAR BERCIER & Co. No 17, rue St-Louis

Groceries! Groceries!
BEURRE, graisse, café Rio, Java et Havane. Chandelles de toutes qualités, huile d'olives, assaisonnements.
A vendre par E. PIAGGIO, Encoignure Royale et St-Louis

EN débarquement du navire Temps—100 caisses huile d'olive Saiche Moulin-à-vent, [illegible] de Bordeaux en vente par HENRY VALETON & CO., 29, 29 & 31, rue Bienville.

Compagnie du chemin de fer de Pontchartrain,
Arrangement de printemps.
A partir de dimanche 2 mars 1862, le service des chars se fera ainsi qu'il suit :

DE LA VILLE.					DU LAC.				
6	heures A. M.,	char	à cheval		5½	heures	A. M.,	train à vap.	
6½	do	do	train à vapeur		7	do	do	do	
7½	do	do	do		8½	do	do	do	
9	do	do	do		10	do	do	do	
10½	do	do	do		11½	do	do	do	
12	do	M.	do		1	do	P. M.	do	
1	do	P. M.	do		2½	do	do	do	
3	do	do	do		3½	do	do	do	
4	do	do	do		4½	do	do	do	
5	do	do	do		5½	do	do	do	
5½	do	do	do		6	do	do	do	
6	do	do	do		6½	do	do	do	
7	do	do	do		7½	do	do	do	
8	do	do	do		8½	do	do	do	
9	do	do	do		10	do	do	do char à cheval	

Le dimanche, un train extra partira à 1 heure.
Le train à vapeur, sur avis, s'arrêtera à la station de Gentilly.
Prix des billets—15 cents à chaque point. Les personnes qui désireront s'arrêter à la station devront en avertir le conducteur avant le départ du train.
G. PANDELY, surintendant.

Gelée et pate de goyave
EN boîtes de 2 livres, 1 livre 1/2 et 1/4, à vendre par E. PIAGGIO.

VENTES A L'ENCAN.

VENTE SANS RESERVE.
Cotonnades Log cabin et françaises, Etoffes rayées, Linderys, Cotonnades blanc et écru, Flanelles et marchandises sèches.
PAR E. ROGER & Co.
C. BAMORY, encanteur.
MARDI, 2 septembre, il sera vendu à 10 heures, à leurs salles d'encan Nos 45 et 47, rue de la Vieille-Levée—
5 caisses cotonnade Log Cabin,
40 pièces do françaises,
7 balles étoffes rayées,
10 caisses Linseys à pantalon,
15 balles coton écru qui Seneca Fall,
16 do do 7/8 Appleton,
5 caisses à coton blanc,
300 pièces flanelles,
—Et—
135 lots marchandises sèches de saison assorties.
Conditions à la vente.

Vente renvoyée pour cause de mauvais temps.
PAR R. B. SYKES.
IL sera vendu, à l'encan, aujourd'hui, à 10 heures, sur la Levée, au Lower Pier, en Tier, le chargement de la goëlette Witch Queen, comprenant—
700 barils farine des meilleures marques, Barbitt Mills, &c.
150 sacs gros maquereaux No 3, 50 1/4 barils dito
100 barillets maquereaux, No 1, 2 et 3,
500 caisses haddock,
25 caisses chandelles Adamantine, 10 demi caisses do
500 sacs huile de charbon, 100 [illegible],
50 sacs café pur,
400 sacs maïs jaune, 2 boucauts [illegible]
50 douzaines balais de [illegible]
500 rames papier de paille, grandeurs assorties.
Conditions—Comptant.

Réservé! Réservé!
PAR R. B. SYKES.
AUJOURD'HUI, à 11 heures, il sera vendu, à son magasin d'encan, dans la rue des Magasins, No 36.
100 caisses sucre, 30 barils mélasse,
3 ... café, 200 caisses savon blanc, ...
100 caisses savon jaune, 4 barils cannelle,
20 do fruits secs,
8 barils huile à brûler, 10 caisses vin, cognac, bières, cigares, clous, beurre, &c.

Un fonds complet d'installations de gaz, Chandeliers, pendants, &c. &c. à l'encan.
PAR R. T. MONTGOMERY, encanteur.
IL sera vendu à l'encan, MARDI, 2 septembre, à 10 heures et demie, dans la rue Baronne, No 53—
Un grand fonds complet d'installations du gaz, chandeliers, pendants, crochets, &c. Vendu sans limite et réserve, pour cause de départ.
Conditions—Comptant.

R. SCOTT, encanteur,
54, rue des Magasins, encoignure Natchez.
VENDRA aujourd'hui mardi, le 2 septembre, à 10 heures—de barils farine "Gl y Mills", 10 tierçons riz, beurre, morue, huile d'olive, amidon, 60 bots en pièces, cidre champagne, tabac, cigares de la Havane, de l'encan et d'Angleterre, harengs, cafés, porc salé, homard, saumon, baquets jambons, épices, fromage, soude, [illegible], cognac, vermouth, vin, sherry, absynthe, marasquin, café, gingembre, canelle de cuivre, baquets de cèdre, &c. &c.

VENTE POUR CAUSE DE DEPART.
PAR E. JACOBS, encanteur.
IL sera vendu mardi, 2 septembre 1862 à 11 heures du matin, rue St Philippe, entre Johnson et Galvez—
Un lot de meubles de ménage, consistant en bois de lits, armoires, toilettes, tables, sideboard, chaises, vaisselle, verrerie, batterie de cuisine, &c. &c.
Condition—Comptant.

Vente renvoyée au 4 à cause du mauvais temps.
Vacherie! Vacherie!
PAR E. M. JACOBS, encanteur.
Il sera vendu, jeudi 4 septembre 1862, à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Grands Hommes et Pongne—
35 belles vaches laitières,
3 chevaux,
2 charrettes à lait
1 grande chaudière.
La clientèle et les ustensiles de la vacherie.
Conditions—Jusqu'à $100 comptant, de $100 à $ de jours—Au dessus de $400, 4 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur.

Quartier Général au Département du Golfe.
Nlle Orléans, 27 août 1862.
—ORDRE GENERAL No [illegible]—

LES commandants de brigades ou de départements devront, à la tête de leurs corps respectifs par la [illegible] et [illegible].
Par ordre du Major Général BUTLER.
R. S. DAVIS, capt. et A. A. A. G.

Quartier Général du Département du Golfe.

Nouvelle-Orléans, 28 août 1862.

ORDRE SPECIAL No 326.

Le dévoué pour les commandant général que MARLIN RICARD, ancien soldat de guerre du général Jackson, n'a pas été fait aux armes "hostiles" au général No 60, en a été exempté conformément à [illegible] vient à l'établissement [illegible] quence.

Considérant que son vieux soldat a pas été [illegible] sentiment d'affection [illegible].

Par ordre du Maj.-Gén. BUTLER.
W. H. WIEGEL, 1er lieut. et A. A. A. G.

STAFFORD GUARDS.
ATTENTION.
ENROLEMENT volontaire pour service actif dans les Etats-Unis. $38 en avance, équipement et armement gratis, paie mensuelle et allocations de famille. S'adresser au Bureau No 61 [illegible] coin des rues Tchoupitoulas et Julia.
Par ordre. WM. SELY.

AUX NATIVE GUARDS
Et à mes compatriotes en général.
ATTENTION!
ENROLEMENT volontaire pour service actif dans les Etats-Unis, $38 en avance, équipement et armement gratis, paie mensuelle pour la famille, $13. S'adresser au capitaine général. RODOLPHE J. BOLEZ.
Par ordre du ... Député ... Privat.

AUX NATIVE GUARDS
Et à mes compatriotes en général.
ATTENTION!
VENEZ vous ranger sous ma bannière — ... $100 ou $0 acres de terre à la fin de la guerre, $38 en avance, équipement et armement gratis, $13 par mois, rations pour la famille. Bureau de recrutement, à l'encoignure des rues Esplanade et Amour.
Par ordre du colonel ... A. STAFFORD.
Député ... Privat.

AUX NATIVE GUARDS
Et à mes compatriotes en général.
ATTENTION.
ENROLEMENT VOLONTAIRE pour service actif dans les Etats-Unis, $38 en avance. Equipement et armement gratis, plus ration pour la famille, $13 par mois. Bureau d'enrôlement encoignure Orléans et Claiborne.
PIERRE AMEDEE GAUDET.
Par ordre du A. H. STAFFORD.
Député Major du ... Privat.

AUX NATIVE GUARDS
Et à mes compatriotes en général.
ATTENTION!
ENROLEMENT VOLONTAIRE pour le service actif des Etats-Unis. $38 en avance, équipement et armement gratis, plus rations pour la famille, par mois, $13. S'adresser rue Bienville, No 136, entre Dauphine et Bourgogne.
MADARD POREE.

AUX NATIVE GUARDS
Et à mes compatriotes en général.
ATTENTION!
ENROLEMENT VOLONTAIRE pour le service actif des Etats-Unis. $38 en avance, équipement et armement gratis, plus rations pour la famille par mois, $13. S'adresser rue ... No 94, près la Cour Coin.
Par ordre du A. H. STAFFORD.
ALPHONSE FLAHAY &c.
Député ... Privat.

Etat de la Louisiane, département exécutif,
Nlle Orléans, 29 août 1862.
—ORDRE SPECIAL No. 2—

1o—Le Maréchal-Prévôt Jonas H. French est à même Maréchal-Prévôt pour l'Etat de la Louisiane.

2o—Les Juges-Prévôts, les Maréchaux-Prévôts et les députés des Maréchaux-Prévôts conservent d'autorité et juridiction dans les causes civiles dans les causes civiles excepté par ordre du général commandant le département.

Par ordre du Brig-Gén. G. F. SHEPLEY, Gouverneur Militaire de la Louisiane.
JAS F. MILLER, A. A. G.

Quartier-Général de la Troisième Brigade, Département du Golfe.
Nelle-Orléans, 30 août 1862.
—ORDRE GENERAL No 6—

Jusqu'à nouvel ordre, les divers commandant les gardes et les avant-postes ordonneront aux sentinelles de ne point arrêter par le "qui vive" les compagnies de pompiers revenant d'un incendie ou s'y rendant.

Par ordre du Col. et brigadier général agt.
HENRY W. BIRGE, commandant la Troisième Brigade.
W. M. GROSVENOR, A. A. A. G.

Quartier Général de la Troisième Brigade
Département du Golfe.
Nlle-Orléans, 30 août 1862.
—ORDRE GENERAL No 7—

1—Un dépôt pour les armes saisies ou confisquées et pour les autres articles de contrebande de guerre est établi dans la Chambre de l'ancienne des rues Canal et Nlle-Levée, Nouvelle Douane sous les ordres du lieutenant Johnson, troisième régiment de volontaires du Connecticut.

—II—Tous les officiers et autres personnes ayant des armes ou de ces articles en leur possession, ou qui pourraient pour être exposé des saisies, devront, en suite d'ordres antérieurs de l'autorité qui sont les à l'ordre de saisie, remettre lesdites armes et articles au susdit dépôt [illegible] l'encan au recettes de la Troisième Brigade.
Par ordre du HENRY W. BIRGE,
Colonel et Brigadier Général agt.
W. M. GROSVENOR, A. A. A. G.

Quartier Général du Département du Golfe.
Nouvelle-Orléans, 29 août 1862.
ORDRE SPECIAL No 322.

1—G. W. Kilburn, adjudant du 6e régiment des Volontaires du Michigan, est démobilisé du service régiment pour cause de maladie [illegible].

II—L'adjudant G. W. Kilburn, du 6e régiment des volontaires du Michigan, est nommé député maréchal prévôt pour la ville de la Nlle-Orléans. Il sera obéi et respecté en cette qualité.

Par ordre du major-général BUTLER.
W. H. WIEGEL, 1er lieutenant et A. A. général.

Quartier-Général du Département du Golfe.

Nlle Orléans, 28 août 1862.

ORDRE SPECIAL No 337

LES divers officiers autorisés à administrer le serment d'allégeance dans ce département ne feront immédiatement à ce quartier-général un relevé complet des noms de toutes les personnes qui ont prêté le serment dans leurs bureaux respectifs et auxquels [illegible] sur un relevé [illegible] ordre.

Par ordre du Major général BUTLER.
Wm. H. WIEGEL, 1er Lieut. et A. A. A. Gén.

Quartier général de la 3me Brigade

Département du Golfe.

Nlle Orléans, 5 aout 1862

Ordre général No 4.

CONFORMEMENT à l'ordre spécial No 1, du département de l'Extérieur, Etat de la Louisiane, du 4 août 1862.

Les perquisitions domiciliaires pour armes cachées sont strictement interdites, à moins d'ordre écrit de l'autorité, émanant, savoir :

Du major général commandant.
do commandant militaire,
do Maréchal-Prévôt
ou de ce quartier-général.

Par ordre du colonel remplissant les fonctions de brigadier-général.
H. W. BIRGE.
W. M. GROSVENOR, A. A. A. G.

Extrait perfectionné de café
CE précieux produit, destiné à ... obtenu la médaille à l'exposition de Paris ... Nous prévenons le public que ... fréquemment vendues et que ... comme véritable que celui qui ... portant notre nom.
Un dépôt est établi chez MM. SCHMIDT & ... No 284, Vieille Levée. LIENHARD & ... coin Toulouse et St-Louis.